



La Trame Verte et Bleue du Pays Vendômois

Syndicat mixte du Pays Vendômois

2, avenue des cités unies d'Europe

41 100 Vendôme

Tél. : 02-54-56-51-73 – Fax : 02-54-56-51-53

Tome 3

Trame verte et bleue Territoire du Pays Vendômois

Programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité



SYNDICAT
MIXTE
du PAYS VENDÔMOIS



Plus qu'une Région
une chance pour les territoires



Comité Départemental
de la Protection de la Nature
et de l'Environnement



AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
LOIR-ET-CHER



Perche et Vallée du Loir

Maître d'ouvrage :

L'étude est portée en maîtrise d'ouvrage par le **Syndicat mixte du Pays Vendômois**.

Coordonnées :

Syndicat mixte du Pays Vendômois

2, avenue des Cités Unies d'Europe

41 100 Vendôme

Tel : 02 54 89 41 19

Courriel : syndicatmixte@pays-vendomois.org

Site internet : <http://pays-vendomois.org/>

Prestataire :

L'étude Trame verte et bleue du territoire du Pays Vendômois a été conduite par le **Comité Départemental de la Protection de la Nature et de l'Environnement de Loir-et-Cher** (CDPNE) en partenariat avec **Perche Nature** et la **Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher**.

Coordonnées :

CDPNE

34 avenue Maunoury

41 000 Blois

Tel : 02 54 51 56 70

Courriel : cdpne@orange.fr

Site internet : <http://www.cdpne.org/>

L'étude Trame verte et bleue est accessible sur la plate-forme Pilote 41 de l'information territoriale du Loir-et-Cher : <http://www.pilote41.fr/> rubrique « Environnement et urbanisme ». Y sont disponibles au format « pdf » : les 3 tomes du rapport d'étude, le compte-rendu du séminaire, les cartes de synthèse du réseau écologique, les cartes par sous-trame, la carte d'occupation des sols. La cartographie dynamique du réseau écologique et du linéaire de haie complète ces documents.

L'étude Trame Verte et Bleue du Pays Vendômois est cofinancée par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre avec le Fonds européen de développement régional.



Projet cofinancé par l'Union européenne.
L'Europe s'engage en région Centre
avec le fonds européen de développement régional.

Sommaire

Sommaire	3
Introduction.....	5
Méthodologie d'élaboration du programme d'actions.....	9
I. La concertation avec les acteurs locaux	9
1.1. Le séminaire avec les acteurs du territoire	9
1.1.1. L'organisation du séminaire	9
1.1.2. Conclusion, les objectifs du programme d'actions.....	10
1.2. Les ateliers de travail.....	10
1.1.1. L'organisation des ateliers.....	10
1.1.2. Conclusion, les actions proposées et acteurs impliqués	11
II. L'articulation du programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité avec les enjeux du territoire du Pays Vendômois.....	13
2.1. L'agenda 21 du Pays Vendômois	13
2.2. L'encrage du programme d'actions sur le territoire du Pays Vendômois.....	15
2.3. La TVB et les programmes en cours sur le territoire du Pays vendômois	16
Les actions du programme en faveur de la biodiversité	19
III. Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire	19
IV. Orientation 2 – Favoriser / accompagner les changements de pratiques des différents acteurs engagés.....	30
V. Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local.....	39
Les dispositifs en faveur de la biodiversité.....	50
I. Les dispositifs de financement mobilisables dans le cadre du programme d'action	50
1.1. Les contrats régionaux de Pays et contrats régionaux de solidarité territoriale	50
1.1.3. Le troisième contrat régional du Pays Vendômois :.....	50
1.1.4. Le contrat régional de solidarité territorial :	51
1.2. ID en campagne	52
1.3. Le programme Leader.....	53
1.4. Les appels à projets favorables à la biodiversité	53
1.1.5. Les appels à projets liés à la stratégie nationale biodiversité	54
1.1.6. L'appel à projet « Ambre » de la Région Centre	54
1.5. Les fonds européens FEDER et FEADER.....	55
1.6. Le 10 ^{ème} programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.....	56
1.7. Le contrat territorial de bassin « Loir médian et ses affluents ».....	56

1.8. D'autres dispositifs de financement.....	57
II. Les outils contractuels mobilisables dans le cadre du programme d'actions	57
Conclusion	58
Glossaire.....	59

Introduction

Le Pays Vendômois a commandé au CDPNE, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher et Perche Nature, une étude dont l'objectif est de donner les moyens aux décideurs locaux d'identifier les secteurs à enjeux de leur territoire et d'établir un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité et les supports de ses déplacements dans le paysage. Cette étude comprend trois phases :

- Phase 1 : Diagnostic environnemental global du territoire (cf. « Trame verte et bleue du Pays Vendômois – Tome 1 : Diagnostic environnemental »)
- Phase 2 : cartographie du réseau écologique et identification des secteurs à enjeux (cf. « Trame verte et bleue du Pays Vendômois – Tome 2 : Diagnostic du réseau écologique »)
- Phase 3 : élaboration d'un programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité, objet du présent rapport.

Le diagnostic environnemental global réalisé en phase 1 a permis d'effectuer le recueil des données existantes sur le patrimoine naturel, de dresser un premier état des lieux des caractéristiques écologiques marquantes du territoire et de préciser la méthodologie d'élaboration de la Trame Verte et Bleue du Pays Vendômois (choix des sous-trames et des espèces bio-indicatrices).

Le diagnostic cartographique réalisé en phase 2 a permis d'identifier les principaux enjeux du réseau écologiques et les objectifs associés. Ils sont synthétisés dans les cartes et le tableau ci-après :

Carte des enjeux de la Trame Verte du Pays Vendômois

Limites administratives

-  Limite du Pays Vendômois
-  Limite de communes

Milieu urbanisé

-  Urbanisation

Voies de communication

-  Routes fragmentantes (>2500 véh/j)
-  Voies ferrées

Réseau écologique

-  Réservoirs de biodiversité (maintien de l'habitat)
-  Corridors (maintien de l'habitat)

Enjeux de la Trame Verte

-  Réservoirs de biodiversité à préserver
-  Maintien et préservation des principaux corridors grande faune
-  Corridors grande faune à conforter
-  Zones à enjeux de continuité écologique

Enjeux de la sous-trame Bocage

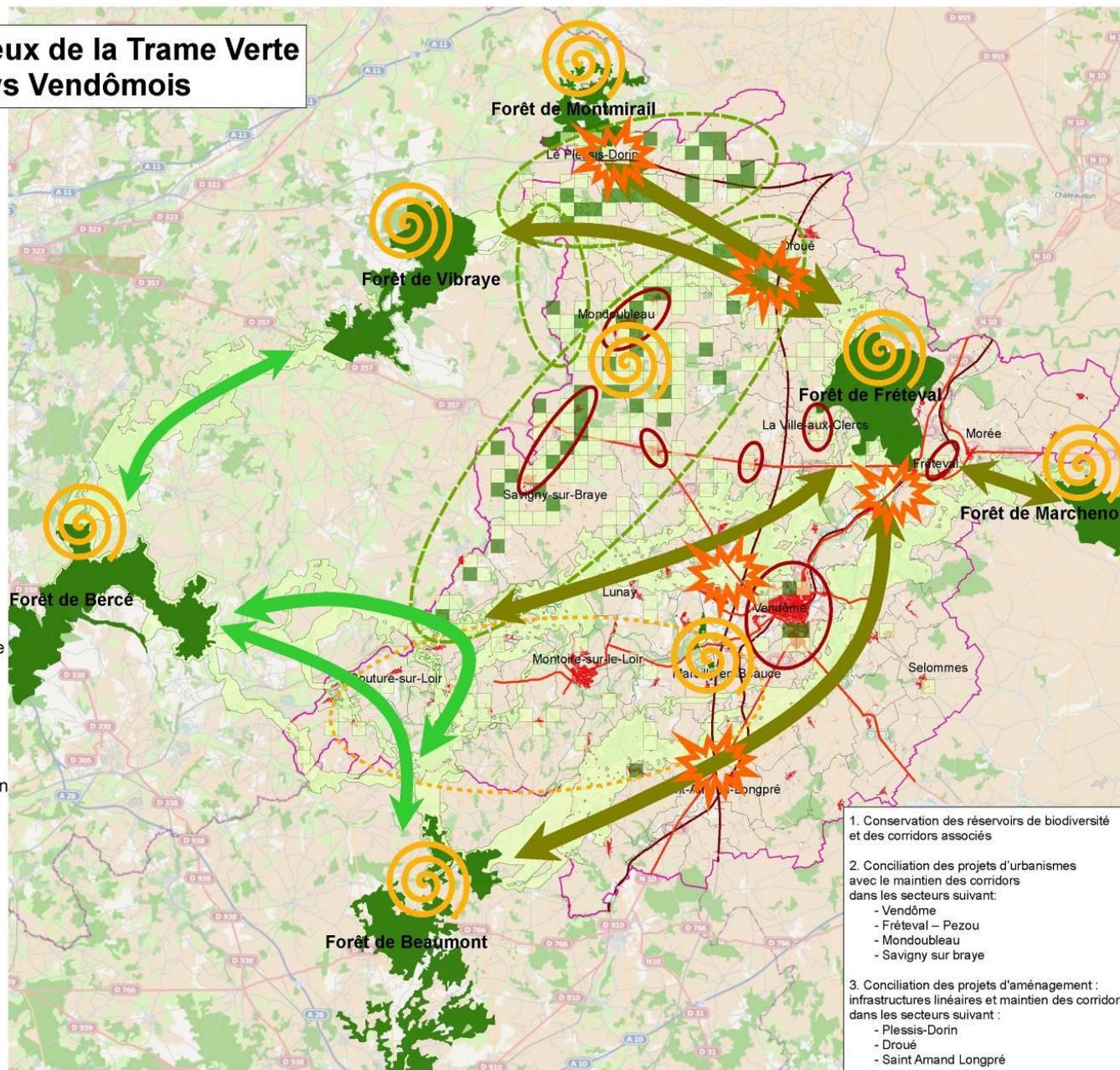
-  Conservation du réseau de haies
-  Enjeux de conciliation de l'urbanisation et maintien du corridor
-  Conciliation urbanisation et conservation des prairies



Sources : - BD TOPO® - IGN PARIS 2008 - Copie et reproduction interdites

- Fond de carte : (c) OpenStreetMap and contributors, Creative Commons-Share Alike License (CC-BY-SA)

Réalisé par le CDPNE - Janvier 2013



1. Conservation des réservoirs de biodiversité et des corridors associés
2. Conciliation des projets d'urbanismes avec le maintien des corridors dans les secteurs suivant :
 - Vendôme
 - Fréteval – Pezou
 - Mondoubleau
 - Savigny sur braye
3. Conciliation des projets d'aménagement : infrastructures linéaires et maintien des corridors dans les secteurs suivant :
 - Plessis-Dorin
 - Droué
 - Saint Amand Longpré

**Carte des enjeux majeurs
de la trame Bleue du pays Vendômois
qui seront complétés par l'étude
du bassin Loir**

Limites administratives

-  Limite de communes
-  Limite du Pays Vendômois

Milieu urbanisé

-  Zone urbanisée

Enjeux de la Trame Bleue

Enjeux de maintien et conservation

-  Réservoirs de biodiversité
-  Réseaux écologiques de mares
-  Corridors des Milieux herbacés humides

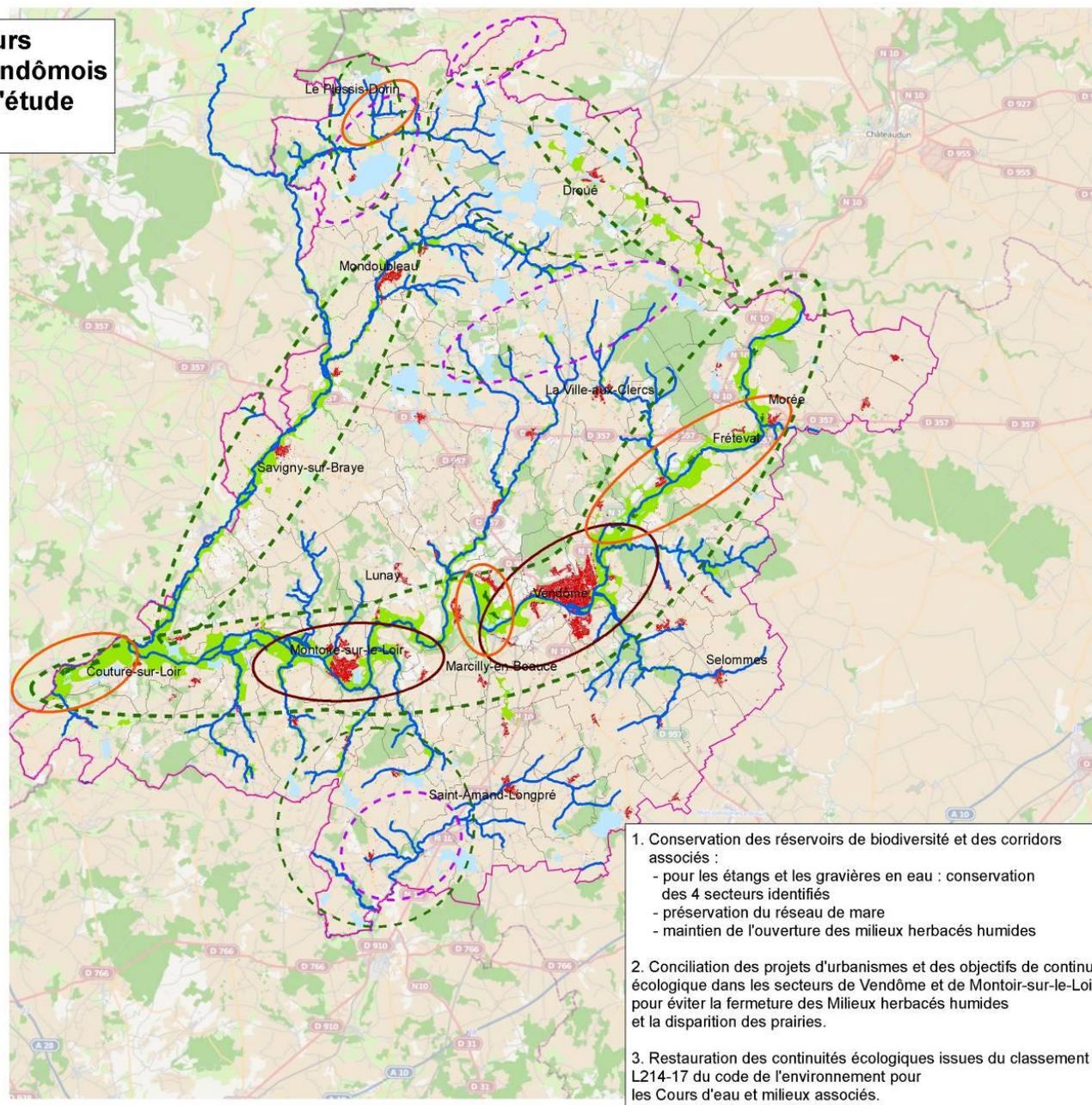
Autres enjeux

-  Maintien et restauration (zones sensibles à la perte d'habitat)
-  Conciliation des projets d'urbanisation et de continuité écologique
-  Secteur à privilégier pour le développement du réseau de mares
-  Enjeux forts de conciliation des pratiques de gestion et d'accueil de l'avifaune
-  Continuité écologique (L.214-17 du code de l'environnement)



Sources : - BD TOPO® - IGN PARIS 2008 - Copie et reproduction interdites
- Fond de carte : (c) OpenStreetMap and contributors, Creative Commons-Share Alike License (CC-BY-SA)

Réalisé par le CDPNE - Janvier 2013



1. Conservation des réservoirs de biodiversité et des corridors associés :
 - pour les étangs et les gravières en eau : conservation des 4 secteurs identifiés
 - préservation du réseau de mare
 - maintien de l'ouverture des milieux herbacés humides
2. Conciliation des projets d'urbanismes et des objectifs de continuité écologique dans les secteurs de Vendôme et de Montoire-sur-le-Loir pour éviter la fermeture des Milieux herbacés humides et la disparition des prairies.
3. Restauration des continuités écologiques issues du classement L214-17 du code de l'environnement pour les Cours d'eau et milieux associés.

Les enjeux issus de l'analyse cartographique des sous-trames peuvent se résumer de la manière suivante :

PRESERVER, MAINTENIR, GERER

Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors associés

Préserver les réservoirs de biodiversité dans les vallées de la Braye et de la Grenne, du Couëtron et du Loir en aval de Vendôme

Maintenir les pelouses calcicoles (identifiées en réservoirs biodiversité) par une gestion conservatoire

Maintenir et restaurer les milieux herbacés humides

Maîtriser du foncier sur les espaces de réservoirs de biodiversité à valeur patrimoniale

Maintenir et renforcer les corridors fragilisés

Avoir une gestion adaptée des bermes de routes et de chemins

Conserver les mares

AGIR, DEVELOPPER

Ré ouvrir le milieu pour les pelouses de Bois Loiseau et Butte de Marcilly

Concilier les projets d'urbanisation avec la préservation des réservoirs et le maintien des corridors

Concilier les projets d'aménagement (infrastructures linéaires) et de maintien des corridors

Développer et renforcer les réseaux de mares

Répondre aux enjeux issus du classement des cours d'eau en listes 1 et 2

Concilier les pratiques de gestion des plans d'eau avec l'accueil de l'avifaune

Prendre en compte les enjeux écologiques dans les projets de réaménagement de carrières

SENSIBILISER, INFORMER

Sensibiliser à la bonne gestion écologique des mares

Développer la connaissance et la sensibilisation

Méthodologie d'élaboration du programme d'actions

I. La concertation avec les acteurs locaux

La concertation avec les acteurs locaux revêt une importance primordiale pour permettre l'appropriation des enjeux de l'étude et la mobilisation autour des actions en faveur de la biodiversité. Cette concertation s'est organisée dans le cadre d'un séminaire à destination des acteurs du Pays Vendômois ainsi que lors de groupes de travail thématiques.

1.1. Le séminaire avec les acteurs du territoire

Le séminaire constitue une étape importante entre la phase 2 de cartographie et d'identification des enjeux du réseau écologique et la phase 3 d'élaboration du programme d'actions en faveur de la biodiversité.

L'objectif du séminaire est de permettre aux élus :

- d'acquérir une bonne compréhension des enjeux liés à la trame verte et bleue ;
- de s'exprimer sur leur projet de territoire à partir du diagnostic cartographique et des enjeux identifiés ;
- de développer des temps de réflexion et de propositions permettant de se positionner sur les thématiques prioritaires.

1.1.1. L'organisation du séminaire

Le séminaire s'est adressé aux membres du comité de pilotage pour l'Agenda 21 du Pays. Il s'est tenu le 16 janvier 2013, a regroupé 31 personnes (cf. annexe 1) et s'est organisé en 4 temps :

- L'accueil par la Président du Pays et l'introduction sur la biodiversité et le contexte régional de l'étude ;
- Une table ronde « Paroles d'élus »
- La présentation du réseau écologique et des principaux enjeux TVB du Pays Vendômois
- Des ateliers de réflexion permettant aux élus de se positionner sur les enjeux et objectifs opérationnels de la trame verte et bleue au regard des trois axes suivants :
 - Continuités écologiques et développement agricole et rural ;
 - Continuités écologiques et urbanisation-aménagement du territoire ;
 - Continuités écologiques et paysage-patrimoine (naturel et touristique).

1.1.2. Conclusion, les objectifs du programme d'actions

A l'issu du séminaire, trois **objectifs stratégiques** ressortent plus particulièrement :

- **communication et développement de la connaissance** (ex : sensibilisation des acteurs, développement de l'information générale ou ciblée, renforcement des connaissances sur les systèmes prairiaux, les mares...)
- **gestion et conservation des espèces et milieux** (ex : gestion des milieux boisés, du bocage, des pelouses calcaires, des bermes de routes et de chemins, des milieux humides...)
- **planification et aménagement du territoire** (ex : documents d'urbanisme, réflexions intercommunales, maîtrise foncière, infrastructures linéaires, liens avec le contrat territorial de bassin...)

Des objectifs opérationnels ont été exprimés lors des ateliers. Ils serviront de socle au programme d'actions et portent sur :

- ✓ La sensibilisation, information générale
- ✓ L'information ciblée
- ✓ Les outils de porté à connaissance et de planification
- ✓ La cohérence et complémentarité des dispositifs sur le territoire
- ✓ La maîtrise foncière
- ✓ Les documents d'urbanisme, l'aménagement du territoire
- ✓ Les infrastructures linéaires
- ✓ La gestion des bermes de routes et de chemins
- ✓ La gestion des bords de fossés
- ✓ Le renforcement des corridors et des milieux boisés
- ✓ La gestion des milieux prairiaux et du bocage
- ✓ La gestion des pelouses calcicoles
- ✓ La conservation des réseaux de mares et espèces associées
- ✓ La gestion des milieux herbacés humides
- ✓ La gestion des plans d'eau
- ✓ Le réaménagement de carrières
- ✓ Le renforcement de la continuité écologique des cours d'eau

Le compte-rendu du séminaire est disponible sur la plateforme d'information territoriale Pilote 41.

1.2. Les ateliers de travail

1.1.1. L'organisation des ateliers

La déclinaison des objectifs stratégiques et opérationnels en actions a été travaillée dans le cadre de groupes de travail thématiques. Ces groupes de travail se sont adressés aux membres du comité de pilotage pour l'Agenda 21 du Pays élargi aux acteurs du territoire susceptibles d'être porteurs de propositions d'actions en faveur de la biodiversité.

Le travail s'est réparti lors de trois ateliers successifs le 25 mars 2013 dont l'objectif était de permettre aux participants de proposer des actions concrètes en faveur de la biodiversité, d'identifier les porteurs de projets potentiels ainsi que les partenariats éventuels :

- Atelier 1 sur les actions transversales : développement de la connaissance, information/communication, urbanisme et foncier ;
- Atelier 2 sur les actions de la trame verte : milieux forestiers et boisés et milieux ouverts/semi-ouverts
- Atelier 3 sur les actions de la trame bleue : mares, étangs, gravières, zones humides, cours d'eau.

1.1.2. Conclusion, les actions proposées et acteurs impliqués

A l'issue des ateliers, une quarantaine de propositions d'actions sont remontées. Compte tenu des complémentarités entre acteurs et partenariats possibles, elles ont été regroupées en 25 actions articulées en 3 orientations majeures pour le territoire :

- 1 – Préserver le patrimoine naturel et les paysages emblématiques du Pays Vendômois
- 2 – Favoriser / Accompagner les changements de pratiques
- 3 – Développer l'information / la sensibilisation et valoriser le patrimoine naturel local

Le programme d'actions est résumé dans le tableau ci-après et détaillé au § III.

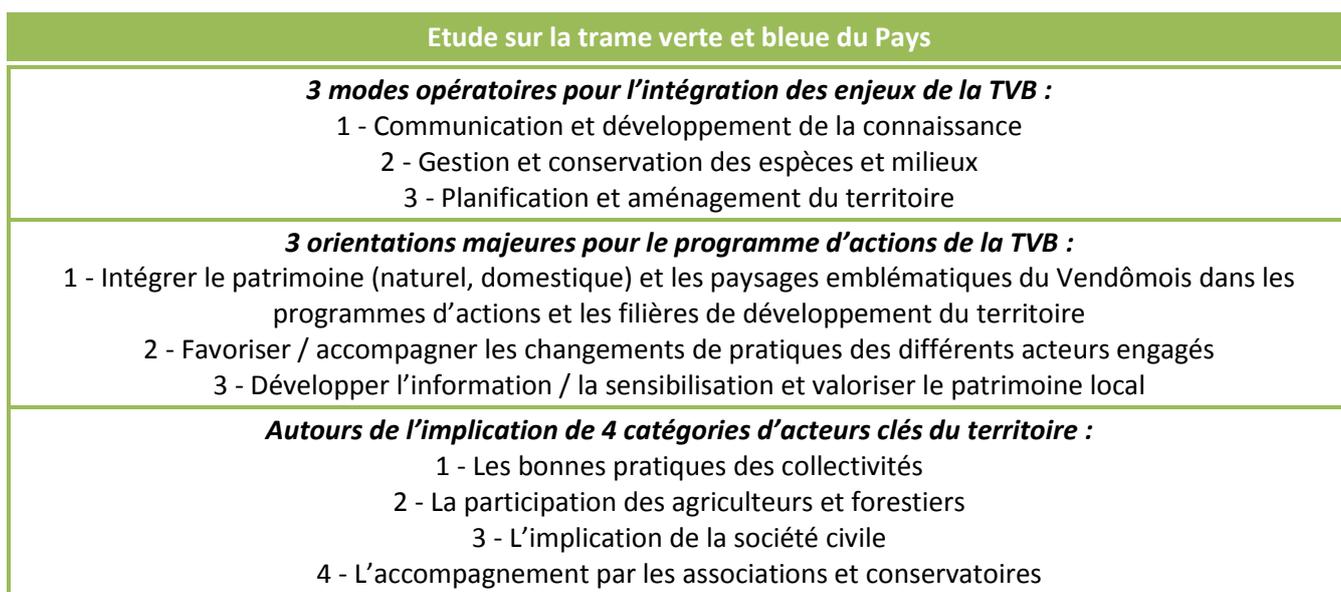
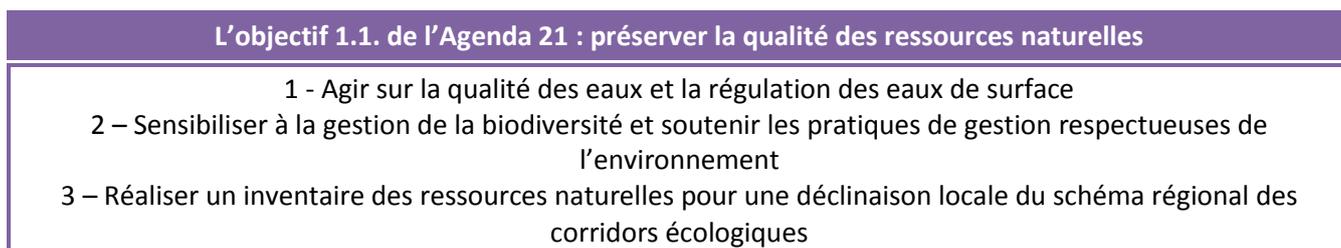
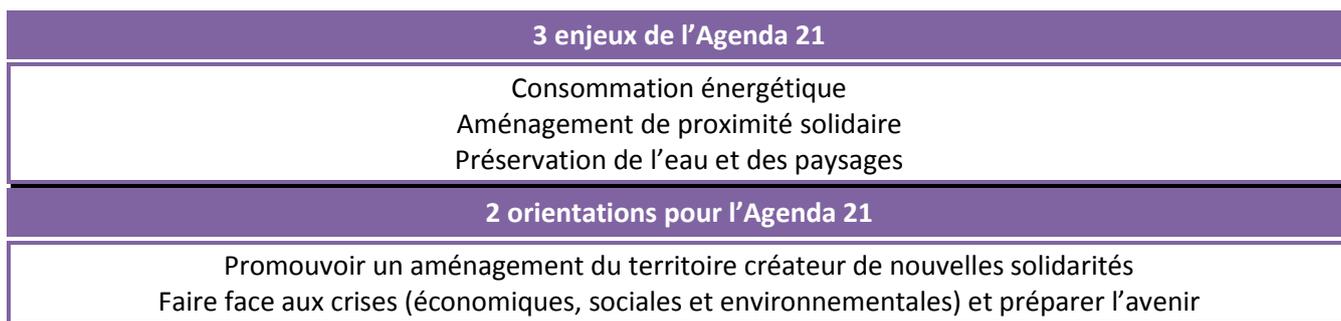
Ces actions ont été retravaillées lors du comité technique du 17 mai 2013 puis validées lors du Comité de pilotage du 3 juin 2013 et du Comité syndical du Pays Vendômois du 14 juin 2013.

ETUDE TVB													
PROGRAMME D'ACTIONS EVOLUTIF EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE SUR 5 ANS EN LIEN AVEC LES FILIERES DE DEVELOPPEMENT LOCALES (FILIERE BOIS, TOURISME, CIRCUITS-COURTS) ET LES PROGRAMMES EN COURS AGENDA 21 (PCET, CLS, PNA, CONTRAT REGIONAL DE PAYS, LEADER, CONTRAT DE BASSIN)													
Projets connus à ce jour													
N° action	Proposition d'action	Lieu de l'action	Structure à l'origine de la proposition	Maître d'ouvrage / porteur potentiel du projet	Partenariats possibles	2013	2014	2015	2016	2017	Mode opératoire		
											Communication/Connaissance	Gestion/Conservation	Planification/Aménagement
<i>Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire</i>													
1	Renforcer le réseau de pelouses calcicoles : - réservoirs de biodiversité : prospections ciblées pour actualiser les données, et en vue d'une stratégie de conservation - corridors : amélioration des connaissances sur les bermes de routes et identification des modalités de gestion adaptées	Vallée du Loir et ses affluents concernés par ces milieux Secteur Thoré-la-Rochette, Marcilly-en-Beauce, Villiersfaux, Huisseau-en-Beauce	CEN41, Perche Nature, CDPNE	APNE	CBNBP, Safer, Communes, propriétaires, gestionnaires des bermes de routes ou des chemins								
2	Renforcer les connaissances sur la biodiversité des prairies et proposer une gestion adaptée aux enjeux écologiques et agronomiques	Zones à enjeux de la sous-trame "Bocage et milieux associés" et de la sous-trame "milieux herbacés humides" (vallée de la Bray et de la Grenne, du Couëtron et du Loir en aval de Vendôme, Eggonne)	CDPNE	CDPNE, Chambre d'Agriculture	Perche Nature, gestionnaires des prairies (agriculteurs, collectivités)								
3	Améliorer la connaissance et l'identification des réservoirs de biodiversité en complétant l'inventaire des ZNIEFF	Pays vendômois (réservoirs de biodiversité)	CDPNE	APNE	CBNBP, DREAL								
4	Renforcer la connaissance sur les mares par : - la création d'un observatoire des mares en Pays Vendômois en lien avec Pilote41 - la réalisation de suivis et inventaires des mares	Secteurs à enjeux de la sous-trame "Mares" (secteurs sensibles à la perte d'habitat et secteurs à privilégier pour renforcer le réseau de mares)	CDPNE, Lycée agricole, Hommes et Territoires	CDPNE (observatoire), Perche Nature, APNE, Lycée agricole (suivis, inventaires)	APNE, Lycée agricole, Observatoire de l'économie et des territoires, chambre d'agriculture, CDPNE, propriétaires								
5	Restaurer et gérer le bocage à l'échelle des exploitations agricoles, les forêts en lien avec la filière bois	Pays vendômois ; en priorité sur les zones à enjeu identifiées (vallée du Couëtron, de la Bray, de la Grenne et ponctuellement du Loir)	Chambre d'Agriculture	Chambre d'Agriculture, associations bois énergie	Agriculteurs, forestiers, collectivités, gestionnaires, APNE, ERDF								
6	Développer la communication et la promotion des diagnostics des massifs forestiers par l'IBP (Indice de la Biodiversité Potentielle)	Massifs forestiers soumis à un plan de gestion dans les corridors identifiés dans la sous-trame "Bois"	CRPF, CDPNE, Perche Nature	CRPF (marteloscope et IBP), APNE (inventaires), Perches Nature (télémetrie)	APNE, Institut du développement forestier, propriétaires forestiers								
7	Pérenniser le statut du sonneur à ventre jaune	Vallée de la Bray : communes de Sargé-sur-Braye et de Savigny-sur-Braye	CEN41, Perche Nature	CEN41, Perche Nature	Chambre d'Agriculture, Safer								
8	Mettre en place de la veille, de l'acquisition et de l'animation foncière	Secteurs sensibles identifiés (ex : pelouses calcicoles) ou précisés lors d'études plus fines (ex : PLU)	Safer, Ville de Vendôme	Collectivités (Pays, communautés de communes, communes) ou Conservatoire, APNE	APNE, Agence de l'eau, CG (ENS), Safer, APNE, Conservatoires, Office du tourisme								
9	Soutenir les actions de biodiversité domestique (conservatoire du Pineau d'Aunis, cheval percheron, foire à la bouture, légumes anciens)	Pays Vendômois	Associations, agriculteurs, Pays Vendômois	Associations, agriculteurs	Agriculteurs, acteurs des filières								
<i>Orientation 2 – Favoriser / accompagner les changements de pratiques des différents acteurs engagés</i>													
10	Accompagner l'intégration de la TVB et de la biodiversité dans les projets d'urbanisme : - élaboration d'un guide pour l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme - appui technique aux collectivités pour la prise en compte de la TVB lors de l'élaboration ou révision des PLU - documents de planification, études éco-quartiers, aménagements paysagés (ex projet ID en Campagne "Jardinons nos campagnes")	Pays Vendômois	CDPNE, élus, associations	CDPNE (guide) Collectivités, CAUE, Perche Nature, APNE (appui technique)	CAUE, APNE, BE en charge des PLU, DDT, ville de Vendôme								
11	Identifier les points noirs sur la ligne LGV et ses emprises	LGV Atlantique (Le Plessy - Le Plessy-Dorin)	Fédération départementale des Chasseurs (FdC)	FdC, Groupement d'intérêt agro-sylvocynégétique	SNCF, RFF, entreprises de travaux agricoles, Lycée agricole								
12	Restaurer et gérer les ripisylves ou formations boisées en vallée (hors peupleraies) – Complémentarité avec CTB	Vallée du Loir et ses affluents, vallée de la Grenne	Chambre d'Agriculture	Chambre d'Agriculture, propriétaires	Agriculteurs, propriétaires, gestionnaires, APNE								
13	Evaluer l'impact de la fauche sur la faune et l'avifaune	Vallée de la Bray, du Couëtron et de la Grenne	FdC	FdC, Groupement d'intérêt agro-sylvocynégétique	Chambre d'Agriculture, entreprises de travaux agricoles, Lycée agricole								
14	Concevoir des retenues d'eau conciliant les attentes agricoles et les enjeux de biodiversité et concevoir des zones tampons en sortie de drainage - Complémentarité avec CTB	Territoire du contrat territorial Loir médian	CDPNE	Chambre d'agriculture, GDA	Syndicats de rivière, APNE, services de l'Etat, SIERAVL								
15	Développer la gestion différenciée et un club des jardiniers	Pays vendômois (espaces verts, bords de routes, de chemins et fossés), exploitation pédagogique du Lycée agricole, personnel communal	Lycée agricole, CDPNE, élus	Lycée agricole, CG, communauté de communes, Pays Vendômois	APNE (associations naturalistes, FdC, CEN Centre...), élus, centre de formation de Chaumont, CAUE, élus								
16	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (plantes invasives) - Complémentarité avec CTB et CLS	Pays vendômois	CEN Centre	Collectivités (Pays, communautés de communes, communes) ou Conservatoire	APNE, Fédération de Pêche, Conservatoires, groupes régional espèces invasives								
<i>Orientation 3 – Développer l'information / la sensibilisation et valoriser le patrimoine local</i>													
17	Développer l'information et la communication au service de la biodiversité - Complémentarité avec CTB : - création d'un outil à destination des collectivités sur les actions possibles en faveur de la biodiversité (fiches thématiques synthétiques) accessibles sur Pilote 41; - communication sur les actions développées sur un territoire donné - fiche découverte des sources d'eau du Vendômois	Pays Vendômois Collectivités volontaires SIERAVL	CDPNE, Ville de Vendôme, Pays Vendômois, SIERAVL	CDPNE, communes, SIERAVL, Pays	CAUE, observatoire de l'économie et des territoires, APNE, associations, Offices de tourisme								
18	Sensibiliser sur les enjeux de pollution lumineuse	Pays Vendômois	Perche Nature, élus	APNE, collectivités	En lien avec les réflexions locales sur les plans d'éclairage, Pays (conseillers énergie), APNE, CMA								
19	Sensibiliser les porteurs de projets, responsables de travaux à la prise en compte de la biodiversité lors de la conception ou entretien d'ouvrages (ex : ponts, engrillagements) - Complémentarité avec le CTB	Pays Vendômois	Perche Nature, ONCFS	Collectivités (maîtres d'ouvrages), ONCFS, APNE (sensibilisation des acteurs)	APNE, ONCFS, ONEMA, DDT, DCSPP, FdC								
20	Approcher la biodiversité sur les exploitations agricoles, quels enjeux ?	Exploitations agricoles du Pays Vendômois (par filière ou par territoire)	Chambre d'Agriculture, Perche Nature, syndicat AOC	Chambre d'Agriculture, syndicats	APNE, syndicat AOC des Coteaux du Vendômois								
21	Réaliser des Inventaires de la Biodiversité Communale (IBC) pour valoriser et gérer le patrimoine naturel	Pays Vendômois, communes volontaires à enjeux TVB identifiés	CDPNE, élus	APNE, collectivités (communes, communautés de communes)	Collectivités (communes ou communautés de communes), APNE								
22	Communiquer sur la biodiversité auprès de publics spécifiques (scolaires, maisons de retraite...)	Pays Vendômois, communes et écoles volontaires, en priorité dans les secteurs à enjeux de la sous-trame "Mares", écoles ALSH, Maisons de retraite engagées sur des Jardins (ex Jardins de Soins)	CDPNE	Pays, collectivités et APNE	Inspection académique, syndicats de rivières, maisons de retraite, instituts médico-sociaux, ALSH, collectivités								
23	Créer un itinéraire botanique (conservatoire végétal) au sein de villages	Secteur de Couture-sur-Loir	Jardins de Cassandre	Jardins de Cassandre	Communes, jardiniers amateurs								
24	Favoriser le développement du canoë-kayak sur le Loir en cohérence avec le contrat territorial de Bassin et le tourisme	Vallée du Loir	SIERAVL	SIERAVL	Elus, acteurs de l'eau et du tourisme								
25	Bilan d'étape sur la TVB et les actions réalisées en faveur de la biodiversité sur le vendômois	Pays Vendômois	CDPNE	Pays	Porteurs de projets en faveur de la biodiversité								

II. *L'articulation du programme opérationnel d'actions en faveur de la biodiversité avec les enjeux du territoire du Pays Vendômois*

2.1. *L'agenda 21 du Pays Vendômois*

Le Pays Vendômois a adopté son Agenda 21 en mai 2010. Le plan d'actions qui en découle s'articule autour de 3 enjeux et deux grandes orientations, déclinés en objectifs puis en actions. L'étude TVB découle directement des arbitrages réalisés dans le cadre de l'Agenda 21 ; parallèlement à la réalisation de l'étude TVB s'est élaboré le Contrat Territorial du Bassin du Loir qui vise à restaurer la morphologie des cours d'eau et à atteindre à terme leur bon état écologique. :



Les schémas suivants illustrent l'organisation du programme d'actions de la TVB en lien avec l'Agenda 21 du Pays ainsi que la transversalité des actions au regard des enjeux de développement durable du territoire.

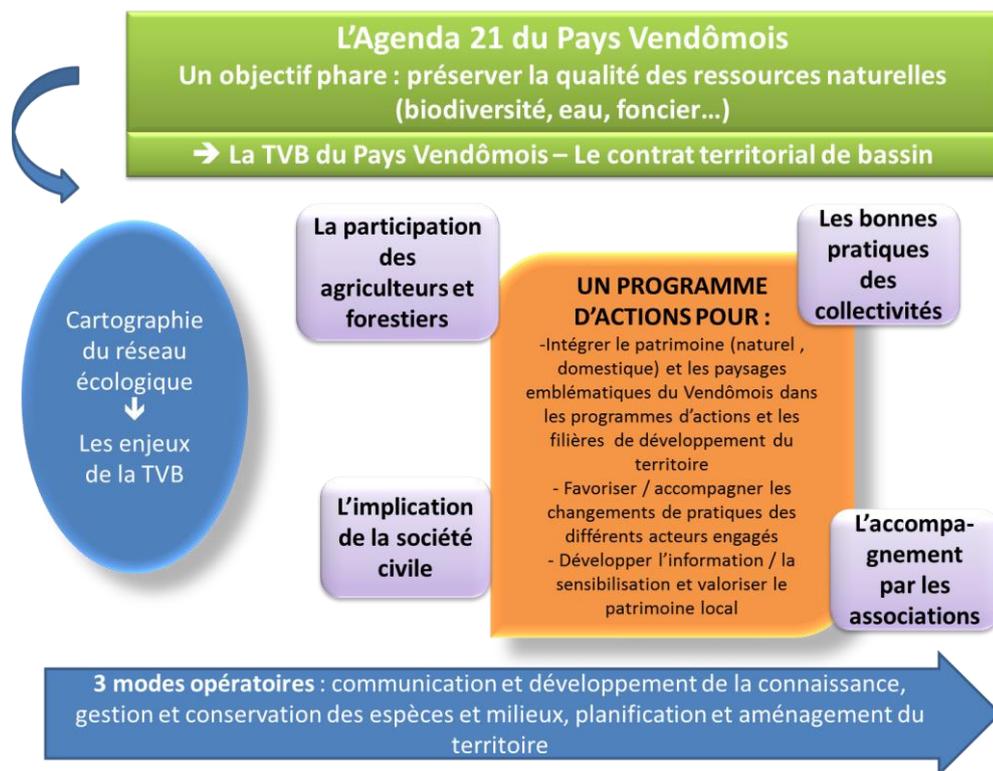


Schéma de présentation d'ensemble du programme d'actions TVB en lien avec l'Agenda 21



Exemple de croisement entre les enjeux de l'Agenda 21 et les actions en faveur de la TVB

2.2. L'encrage du programme d'actions sur le territoire du Pays Vendômois

Le programme d'actions retenu à l'issu du séminaire et des groupes de travail vise plusieurs objectifs :

- La cohérence avec la **démarche de développement durable du Pays Vendômois** : l'étude de la trame verte et bleue et le programme d'actions associé s'inscrivent pleinement dans **l'Agenda 21** du Pays.
- La **complémentarité avec les dispositifs existants** : les dispositifs déjà présents sur le territoire (en particulier le **contrat de bassin du Loir**) permettent la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité. Il ne s'agit donc pas de réinventer ce qui existe déjà, mais de mobiliser lorsque c'est possible ces dispositifs déjà en place.
- Un **programme réaliste reflétant la volonté exprimée des acteurs locaux** : le programme retenu, est issu de la concertation avec les acteurs locaux et bâti sur la base des propositions faites lors des ateliers de travail en fonction des principaux enjeux identifiés sur le territoire du Pays. Les actions retenues peuvent regrouper plusieurs propositions complémentaires, issues des ateliers.
- Le pas de temps retenu pour la mise en œuvre de ce programme d'actions est de **5 ans**.
- Le **suivi et l'amélioration continue** : la prise en compte de la biodiversité s'inscrit dans le cadre d'une démarche de progrès. Cette démarche d'amélioration continue nécessite une animation, un suivi de la mise en œuvre du programme d'actions, le tout dans le cadre d'un processus évolutif permettant l'adaptation à d'éventuels nouveaux enjeux, contraintes ou opportunités d'actions en faveur de la biodiversité. C'est pourquoi **le programme est évolutif** et prévoit une action **bilan à mi-parcours**.

Le programme d'actions en faveur de la biodiversité du Pays Vendômois s'articule autour de trois orientations majeures pour le territoire :

Orientation 1 : Préserver le patrimoine naturel et les paysages emblématiques du Pays Vendômois :

Cette première orientation résulte des spécificités fortes du territoire du Pays Vendômois en termes de patrimoine naturel :

- La présence relictuelle de pelouses sèches (pelouses calcicoles) d'une grande valeur écologique : ces milieux en voie de disparition du fait de l'abandon de leur entretien et de leur colonisation progressive par des espèces ligneuses (Thoré la Rochette, Villersfaux, Marcilly-en-Beauce et Hussay sont les principales communes concernées).
- Le bocage et prairies, fourrés, friches associés : il s'agit d'une entité paysagère caractéristique du Pays Vendômois. Les prairies associées au bocage ont souvent une valeur écologique importante ; elles sont encore bien représentées en Pays Vendômois.
- La forêt : seule la forêt de Fréteval est identifiée comme réservoir de biodiversité, mais les milieux boisés du Pays constituent des corridors à préserver entre les massifs forestiers situés en périphérie du Pays Vendômois (Forêt de Marchenoir, de Beaumont, de Bercé, de Vibraye et de Montmirail). Les forêts sont le refuge d'un grand nombre d'espèces de mammifères, d'oiseaux, de chauves-souris, d'insectes... et remplissent des fonctions écologiques essentielles.
- Les mares : réparties sur l'ensemble du territoire, ce sont souvent les reliques d'anciens abreuvoirs à bétail. Elles sont particulièrement propices à la vie des batraciens (grenouilles, crapaud, salamandres et tritons) ; leur abandon est très préjudiciable au maintien de la biodiversité associée. Il est important de souligner la présence dans le marais de Connival du Sonneur à ventre jaune (unique zone de reproduction connue en Loir-et-Cher de cette espèce de crapaud reconnu d'intérêt européen).

- Les étangs : l'étang de Boisvinet est le plus grand étang du Nord du département et présente des intérêts ornithologiques et floristiques importants ; certains plans d'eau répartis le long de la vallée du Loir méritent une attention particulière notamment vis-à-vis de l'accueil d'oiseaux hivernants.
- Le réseau hydrologique : 64 % du linéaire du Pays Vendômois présent des écoulements intermittents. L'étude préalable du contrat territorial « Loir médian et affluents » montre que tous les cours d'eau subissent des pressions limitant le développement des espèces aquatiques (poissons, invertébrés...) et donc l'atteinte du bon état écologique.

Orientation 2 : Favoriser / Accompagner les changements de pratiques des différents acteurs engagés

La préservation et le développement de la biodiversité du Pays Vendômois implique une évolution des pratiques des acteurs qui interviennent sur le territoire et façonne les paysages. Favoriser et accompagner ces changements contribue à concilier les objectifs de maintien de l'économie et de l'attractivité des territoires avec les enjeux écologiques.

Cette orientation vise à changer le regard sur le territoire pour intégrer le volet biodiversité dans les pratiques de gestion de l'espace par les acteurs du territoire dans une logique de développement durable : gestion différenciée, lutte contre les espèces invasives, approche de la biodiversité sur les exploitations agricoles.

Orientation 3 : Développer l'information / la sensibilisation et valoriser le patrimoine local

La trame verte et bleue et la préservation de la biodiversité remarquable et ordinaire, sont des enjeux bien compris des décideurs du territoire qui se retrouvent dans les enjeux pour le long terme de l'Agenda 21 : « Préserver la qualité de l'eau et des paysages : identifier les éléments qualitatifs du patrimoine naturel à prendre en compte pour agir ».

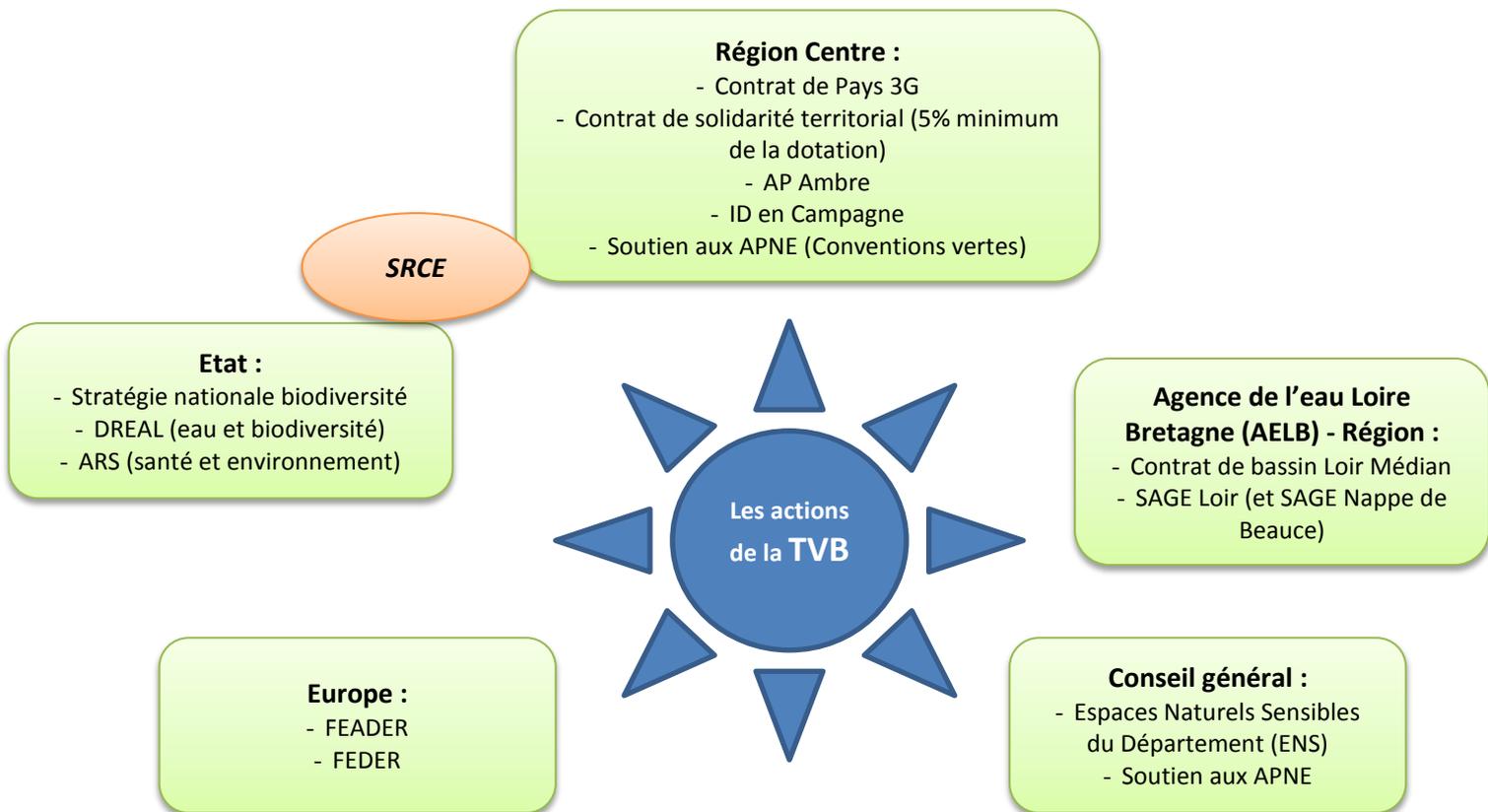
Pour autant, un besoin important de communication et d'information pour les élus, les acteurs de terrain et le grand public a été exprimé tout au long de la phase d'élaboration du programme d'actions. Les inquiétudes existent, tant chez les élus qu'au sein de la profession agricole et des forestiers : même si des projets ou démarches démonstratives en matière de protection de la biodiversité existent sur le territoire, la perception de l'environnement comme contrainte face à la crise économique reste forte.

Dans ce contexte, la valorisation du patrimoine naturel, le développement de l'information et de la sensibilisation (générale ou vers des publics ciblés) sont des leviers essentiels pour lever les craintes exprimées, permettre l'appropriation des enjeux de la TVB et favoriser les bénéfices partagés (ex : maintien du réseau de haies et filière bois énergie, rôle de l'élevage pour le maintien des prairies...).

2.3. La TVB et les programmes en cours sur le territoire du Pays vendômois

La trame verte et bleue est une thématique transversale et de nombreux partenaires ou dispositifs croisent les enjeux de biodiversité associés à la TVB.

Schéma de présentation des principaux partenaires pouvant intervenir dans le domaine de la biodiversité en Pays Vendômois en interaction avec les enjeux de la TVB :



La Région Centre a mis en place différents dispositifs permettant le soutien d'actions en faveur de la biodiversité, en particulier dans le cadre de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité : éco-conditionnalité dans le cadre des contrats régionaux de Pays de 3^{ème} génération ou de 4^{ème} génération (contrats régionaux de solidarité territoriale), appels à projets « Ambre » (Actions pour le Maintien de la Biodiversité et la restauration des Ecosystèmes), dispositif « ID en Campagne » de soutien aux Initiatives de Développement rural, dispositif des « Conventions vertes » de soutien aux APNE et aux associations d'éducation à l'environnement pour favoriser l'appropriation des grands enjeux environnementaux par l'information et la sensibilisation.

Le Conseil général intervient dans le domaine de la Nature et de l'Environnement en Loir-et-Cher, à travers notamment le schéma départemental des espaces naturels sensibles qui concerne 26 sites dont 4 dans le perche et 2 en vallée du Loir et de la Braye, et, dans le domaine de l'eau, le schéma départemental d'alimentation en eau potable, le laboratoire départemental d'analyse (LDA) et le service de la qualité de l'eau (SDQE). Le Conseil général intervient également dans le soutien aux actions portées par les APNE.

L'Agence de l'eau Loire Bretagne intervient dans la lutte contre la pollution des eaux, la protection et la restauration des ressources en eau (rivières, plans d'eau, nappes, eaux littorales) et des milieux aquatiques et anime le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui est l'outil de planification concertée de la politique de l'eau. A l'échelon plus local, les Sage (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) constituent l'outil stratégique de planification de la ressource en eau à l'échelle d'une unité hydrographique cohérente. Le territoire du Pays Vendômois est concerné par le Sage Loir et, sur sa partie Ouest, par le Sage Nappe de Beauce. En complément du Sage Loir, le SIERAVL (Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagement de la Vallée du Loir) a décidé de se doter d'un **Contrat territorial de bassin**. Ce contrat constitue un l'outil opérationnel pour l'objectif d'atteinte du bon état des eaux prévu au Sage : soutenu par l'AELB et la Région Centre, ce dispositif permet la planification et le financement sur 5 années d'actions visant à protéger et reconquérir la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

Après la première phase qui s'est terminée en 2010, **l'Etat** a adopté sa nouvelle Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) 2011-2020 qui se fixe pour ambition de préserver et restaurer, renforcer et

valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous les secteurs d'activité. La Trame verte et bleue est un outil phare d'aménagement du territoire issu du Grenelle de l'environnement, qui a été intégré dans les textes législatifs et réglementaires français : la loi dite « Grenelle II » est venue définir la Trame verte et bleue, décrire ses objectifs, et établir trois niveaux d'échelles et d'actions emboîtés : (i) le niveau national, avec l'élaboration d'orientations nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques par l'Etat, en association avec un comité national « Trames verte et bleue » ; (ii) le niveau régional, avec la co-élaboration par la Région et l'Etat du schéma régional de cohérence écologique (**SRCE**) dans le cadre d'une démarche participative, en association avec un comité régional « Trames verte et bleue » ; ce SRCE contiendra notamment une présentation des enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, une cartographie de la Trame verte et bleue régionale au 1/100 000^{ème} et les mesures contractuelles mobilisables pour la préservation ou la remise en bon état des continuités écologiques ; (iii) le niveau local, avec la prise en compte du SRCE par les documents de planification (SCoT, PLU et cartes communales...) et les projets de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs groupements, et avec l'intégration de l'objectif de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques par les documents d'urbanisme, en particulier les SCoT et les PLU. Dans ce contexte, l'étude TVB du Pays vendômois permet la prise en compte à l'échelle plus fine du 1/25 000^{ème} des enjeux TVB spécifiques au territoire et constitue un outil d'aide à la décision précieux pour les acteurs de l'aménagement du territoire.

En région, la **DREAL** pilote les politiques de développement durable résultant notamment des engagements du Grenelle Environnement ainsi que celles du logement et de la ville. A noter que les enjeux de biodiversité croisent parfois d'autres domaines d'intervention des politiques publiques : c'est le cas par exemple de la santé pour le volet santé-environnement (impacts des produits phytosanitaires, allergies liées aux pollens...); le volet santé environnement fait l'objet d'un plan - le PRSE, plan régional santé environnement – élaboré conjointement par la Région et l'**ARS**.

Au niveau de l'**Europe**, la biodiversité est l'une des quatre priorités du 6e Programme d'actions pour l'environnement (PAE), programme qui apporte la composante environnementale de la Stratégie européenne pour le développement durable. La stratégie européenne en matière de nature et biodiversité pour la période de 2011 à 2020 fixe comme objectif d'enrayer la perte de la biodiversité et des services écosystémiques d'ici à 2020, assurer leur rétablissement dans la mesure du possible, et renforcer la contribution de l'UE à la prévention de la perte de biodiversité à l'échelle de la planète. Les programmes FEDER et FEADER permettent de soutenir des actions portées à l'échelon local.

Les dispositifs de financement mobilisables pour le programme d'actions en faveur de la biodiversité sont précisés au § IV.

Les actions du programme en faveur de la biodiversité

Les actions associées sont déclinées selon un plan type :

- ✓ le rappel du(es) mode(s) opératoire(s) associé à l'action : communication et développement de la connaissance, gestion et conservation des espèces et milieux, planification et aménagement du territoire.
- ✓ le contexte de l'action
- ✓ l'objectif opérationnel de l'action : à quel objectif identifié lors du séminaire l'action de référence ?
- ✓ les porteurs potentiels du projet, partenaires à impliquer et cibles de l'action
- ✓ la description de l'action
- ✓ le calendrier indicatif
- ✓ lorsque c'est possible, la référence d'expériences similaires conduites sur le Pays Vendômois ou sur d'autres territoires.

III. Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire

Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire

Action 1 – Renforcer le réseau des pelouses calcicoles :

- **Réservoirs de biodiversité : prospections ciblées pour actualiser les données en vue d'une stratégie de conservation**
- **Corridor : amélioration des connaissances sur les bermes de routes et mise en place d'une gestion adaptée sur les secteurs clés**

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Gérer les pelouses calcicoles
- ✓ Gérer les bermes de routes et les chemins
- ✓ Maîtrise foncière sur les secteurs à enjeux

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance
- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux
- ✓ Planification et aménagement du territoire

Contexte et lieu de l'action :

Milieux à forte valeur écologique, les pelouses calcicoles sont à l'état relictuel dans le pays Vendômois et menacées de disparition par manque d'entretien et recolonisation progressive par des espèces ligneuses telles que le Prunelier ou l'Aubépine. Les communes principalement concernées sont Thoré-la-Rochette, Villiersfaux, Marcilly-en-Beauce et Hussay. D'autres pelouses sont encore présentes de manière isolées (ex : pelouses du Barbigault sur la commune de Huisseau-en-Beauce, pelouse du Piquet sur la commune de Lavardin). Les enjeux portent sur la réouverture du milieu (Bois Loiseau et Butte de Marcilly), la gestion adaptée des bermes de routes et de chemins, la mise en place d'une gestion conservatoire, la maîtrise du foncier.

Description de l'action :

Réservoirs de biodiversité : prospections ciblées pour actualiser les données en vue d'une stratégie de conservation :

- ✓ Actualiser les données existantes en réalisant des prospections ciblées sur les secteurs susceptibles de comporter des pelouses calcicoles
- ✓ Réaliser un état des lieux
- ✓ Mettre en place une stratégie de conservation avec veille foncière en vue d'acquisition ou conventionnement

Corridor : amélioration des connaissances sur les bermes de route et mise en place d'une gestion adaptée sur les secteurs clés :

- ✓ Actualiser les inventaires faunistiques et floristiques des bermes de routes et de chemins colonisés par des milieux de pelouses calcicoles
- ✓ Evaluer leur fonctionnalité en tant que réservoir et/ou corridor
- ✓ Définir les modalités d'une gestion adaptées et la mettre en œuvre.

Porteurs potentiels du projet

APNE

Partenariats éventuels

CBNBP, SAFER, Communes concernées, propriétaires des espaces ciblés, gestionnaires des bermes de routes ou de chemins concernés (Département, communes, agriculteurs)

Calendrier de réalisation

A partir de 2014

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

CEN 41, site de Bois Loiseau : acquisition foncière et gestion de certaines pelouses, animation Natura 2000, chantiers bénévoles, projet de convention de gestion avec les propriétaires.

Vendôme : projet de conservation et gestion de pelouse calcicole suite à la réalisation de l'Atlas de la biodiversité communale

Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Réserve naturelle nationale des vallées de la Grand-Pierre et de Vitain : restauration et gestion des pelouses calcicoles (pâturage, fauche, débroussaillage)

Gestion différenciée : nombreux exemples d'expérimentations et de gestion durables des dépendances routières par des Départements par fauche tardive avec exportation (ex : Ille-et-Vilaine, Isère, Alpes de Haute-Provence, Côtes d'Armor, ...).

Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire

Action 2 – Renforcer les connaissances sur la biodiversité des prairies et proposer une gestion adaptée aux enjeux écologiques et agronomiques

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Gérer les milieux prairiaux et le bocage
- ✓ Gérer les milieux herbacés humides

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance
- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux

Contexte et lieu de l'action :

Les prairies mésophiles et humides sont encore bien représentées dans le Pays Vendômois. Le maintien des systèmes prairiaux (prairies associées au bocage ou prairies humides dans les vallées) est ressorti comme un enjeu fort de la Trame Verte et Bleue du Pays Vendômois. Les prairies constituent des éléments du paysage pouvant avoir un rôle prépondérant dans la mise en place de continuités écologiques. En particulier les prairies permanentes comprennent 10 à parfois plus de 50 espèces végétales d'après la littérature scientifique. Les prairies riches en espèces remplissent d'importantes fonctions environnementales : réservoir de biodiversité animale et végétale, rôle

paysager apprécié, rôle non négligeable dans le stockage du CO².

Les secteurs concernés en priorité par cette action sont les zones à enjeux de la sous-trame « Bocage et milieux associés » (vallée de la Braye et de la Grenne, du Couëtron et du Loir en aval de Vendôme) et de la sous-trame « Milieux herbacés humides » (les mêmes secteurs auxquels s'ajoutent la vallée de l'Eggonne et l'ensemble de la vallée du Loir).

Description de l'action :

L'objectif est de renforcer la connaissance sur la biodiversité des systèmes prairiaux du Pays, de croiser les enjeux écologiques liés à l'état de conservation de ces milieux avec les pratiques agricoles et de proposer des mesures de gestion compatibles avec les objectifs environnementaux et agronomiques. Cette action comprend les étapes suivantes :

- ✓ Compilation des données bibliographiques liées à la typologie des prairies et naturalistes ; identification des zones de prospection (recherche d'un panel varié de milieux herbacés) et types de relevés de terrain (approche phytosociologique privilégiée) ;
- ✓ Phase terrain ; identification et contacts propriétaires ; relevés phytosociologiques ; analyse : caractérisation de la diversité floristique et évaluation du potentiel écologique associé aux milieux herbacés ;
- ✓ Diagnostic des pratiques agronomiques ou de gestion et croisement avec les enjeux agricoles ;
- ✓ Elaboration de préconisation de gestion ;
- ✓ Mise en place d'une animation auprès des acteurs concernés par l'action (information, partage, implication, appropriation des préconisations de gestion).

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
CDPNE et CA41	Perche Nature, propriétaires et gestionnaires des milieux prairiaux (agriculteurs, communes)	Fin 2013 – début 2015

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :	Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :
	Evaluation de la qualité écologique des systèmes prairiaux : Espaces naturels régionaux Nord-Pas-de-Calais (ENRx). Parcs Naturels du Massif Central (IPAMAC) : maintien de la biodiversité des territoires ruraux à travers la préservation de la qualité et de la fonctionnalité des milieux ouverts herbacés.

Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire

Action 3 – Améliorer la connaissance et l'identification des réservoirs de biodiversité en complétant l'inventaire des ZNIEFF

Objectifs opérationnels du séminaire :	Mode opératoire :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Disposer d'outils de porter à connaissance et de planification ✓ Renforcer l'information ciblée 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication et développement de la connaissance ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux

Contexte et lieu de l'action :

Le territoire du Pays Vendômois est concerné par 19 zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristiques (ZNIEFF) dont 17 ZNIEFF de type I et 2 ZNIEFF de type II (vallée de la Grenne et vallée du Couëtron). Les zones de type I sont des secteurs de superficie en générale limitée, caractérisés par leur intérêt biologique remarquable ; les zones de type II sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. D'anciennes zones de type I ont disparu du fait de la banalisation du milieu

(ex : vallée de la Grenne), d'autres sont menacées du fait de l'évolution des pratiques : confinement d'espèces sur des espaces réduits par changement d'affectation des sols, milieux relictuels abritant des espèces rares dans le Nord du département voir au niveau régional (pelouses calcicoles, prairies humides en déprise), activités anthropiques (moto-cross provoquant un dérangement de la faune et une dégradation de stations végétales). L'inventaire des ZNIEFF dit de deuxième génération, fait l'objet d'une actualisation permanente. Il est réalisé principalement par le CBNBP sur le volet floristique et mérite d'être renforcé sur le volet faunistique.

Les communes actuellement concernées par des ZNIEFF de type I ou de type II sont : Boursay, Chapelle-Vicomtesse, Chauvigny-du-Perche, Choue, Huisseau-en-Beauce, Lavardin, Marcilly-en-Beauce, Mazangé, Montoire-sur-le-Loir, Oigny, Plessis-Dorin, Saint-Arnoult, Saint-Avit, Sargé-sur-Braye, Savigny-sur-Braye, Souday, Thoré-la-Rochette, Villerable, Villersfaux, Villers-sur-Loir

Description de l'action :

L'objectif est de renforcer la connaissance et l'identification des réservoirs de biodiversité du Pays en complétant l'inventaire des ZNIEFF de deuxième génération :

- ✓ En créant de nouvelles fiches ZNIEFF correspondant à des zones nouvellement identifiées à fort potentiel écologique ;
- ✓ En actualisant le cas échéant l'inventaire des ZNIEFF de 1^{ère} génération ;
- ✓ En complétant, notamment sur le volet faunistique les fiches ZNIEFF de deuxième génération

Cette action comprend la réalisation de prospections de terrain faune et flore et la rédaction de fiches ZNIEFF.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
APNE	CBNBP, DREAL	A partir de 2014
Exemple d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :		Exemple d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire

Action 4 – Renforcer la connaissance sur les mares par :

- La création d'un observatoire des mares en Vendômois en lien avec Pilote 41 ;
- La réalisation de suivis et inventaires des mares

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Disposer d'outils de porter à connaissance et de planification
- ✓ Renforcement de l'information ciblée

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance
- ✓ Planification et aménagement du territoire

Contexte et lieu de l'action :

Les mares sont des espaces de nature qui abritent une flore et une faune riche mais constituent des milieux très sensibles du fait notamment de leur faible taille. Les mares peuvent être présentes dans des contextes agricoles (souvent reliques d'anciens abreuvoirs à bétail) mais également forestiers ou urbains. Si ce type d'habitat est présent sur l'ensemble du Pays Vendômois, le réseau identifié est sensible à la perte d'habitats : la conservation des mares existantes est donc le premier enjeu identifié, accompagné d'une gestion adaptée pour favoriser l'accueil de biodiversité et d'une sensibilisation pour éviter les pratiques aux effets négatifs sur la biologie de la mare (ex : déversement de poissons). Certains secteurs sont plus propices à la création de mares pour renforcer le réseau écologique et favoriser les échanges entre populations sous réserve de tenir compte des éléments fragmentant tels que les routes qui peuvent générer des mortalités importantes lors des migrations entre les sites d'hivernage et de

reproduction.

Les secteurs les plus favorables au renforcement du réseau écologique ainsi que ceux les plus sensibles à la perte d'habitat sont précisés dans le tome 2, figure 31.

Description de la sous-action :

Création d'un observatoire des mares en Vendômois en lien avec Pilote 41 :

L'objectif de l'action est de se doter d'un outil de caractérisation et de suivi du réseau de mares par la création d'un observatoire des mares en Pays Vendômois et par la mise en place de suivis et inventaires naturalistes permettant d'alimenter cet observatoire. Il s'agit d'un outil d'aide à la décision permettant de renforcer la connaissance sur les mares, leur typologie et leur valeur patrimoniale, de mieux identifier les publics cibles pour des actions coordonnées de sensibilisation pour une gestion adaptée de ces milieux, de repérer des secteurs plus précis où faire porter l'effort de restauration, voire de création de mares. L'action comprend les phases suivantes :

- ✓ Bibliographie et définitions méthodologiques : typologie, données de caractérisation écologique, architecture de la banque de données de l'observatoire, intégration et lien avec la plateforme Pilote41 et l'observatoire du développement durable ;
- ✓ Test sur un échantillon ;
- ✓ Compilation des données existantes sur les secteurs prioritaires ;
- ✓ Prospections de terrain et alimentation de la base de données ;
- ✓ Communication sur l'observatoire, implication des acteurs locaux pour le développement des remontées d'information.
- ✓ Propositions de gestion conservatoire, sensibilisation à la préservation des mares.

Un travail avec les acteurs du territoire est indispensable pour assurer une remontée pertinente d'informations et la mise à jour de l'observatoire (Perche Nature, acteurs naturalistes intervenants sur le territoire, communes développant des démarches en faveur de la biodiversité...). Un travail partenarial est également prévu avec le LEGTA de Vendôme pour des projets d'étudiants en BTS Gestion et protection de la nature.

NB : l'observatoire est ciblé dans un premier temps sur les mares mais pourrait à terme se développer sur d'autres milieux à enjeux écologiques importants (pelouses calcicoles, milieux herbacés...)

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
CDPNE (observatoire coordination)	APNE, LEGTA de Vendôme, Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher, CA41, propriétaires de mares (agriculteurs, forestiers, communes)	2014-2015 : création et test de l'observatoire ;

Description de la sous-action :

Réalisation de suivis et inventaires des mares :

Il s'agit de rechercher et inventorier des mares sur des zones déterminées, de sensibiliser les propriétaires et gestionnaires de ces mares à la préservation de la biodiversité associée, et d'élaborer des propositions de gestion conservatoire adaptée.

Les données recueillies pourront venir alimenter l'observatoire des mares en Vendômois.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
APNE, LEGTA de Vendôme (suivis, inventaires, information-sensibilisation)	APNE, LEGTA de Vendôme, CDPNE, CA41, propriétaires de mares (agriculteurs, forestiers, communes)	A partir de 2014

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :	Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :
Plusieurs travaux de restauration de mares conduits par Perche Nature : par ex., mare au Bois de l'Oratoire à	Inventaire Départemental des Amphibiens et Reptiles du Loir-et-Cher (IDAR 41) : groupe de travail naturaliste créé depuis 2008 en vue de produire un Atlas des amphibiens

<p>Vendôme en 2012 et suivi à long terme des populations d'amphibiens.</p> <p>Restauration de la mare de Ruan-sur-Egvone à l'initiative de la commune.</p> <p>Atlas des amphibiens du Perche et de la vallée du Loir, 1995, Michel Gervais, Perche Nature.</p>	<p>et reptiles du Loir-et-Cher.</p> <p>Observatoire des mares en Alsace</p> <p>Inventaire des mares en Languedoc Roussillon</p> <p>Inventaire des mares du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse</p> <p>Programme de valorisation des mares en paysage de bocage dans les Deux-Sèvres.</p>
--	--

Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématique du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire

Action 5 – Restaurer et gérer le bocage à l'échelle des exploitations agricoles, les forêts, en lien avec la filière bois

<p>Objectifs opérationnels du séminaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Renforcer les corridors des milieux boisés ✓ Gérer les milieux prairiaux et le bocage 	<p>Mode opératoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication et développement de la connaissance ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux ✓ Planification et aménagement du territoire
---	---

Contexte et lieu de l'action :

Le bocage est une entité paysagère caractéristique du Pays Vendômois. A l'origine lié à l'élevage traditionnel, le bocage a aujourd'hui cédé la place aux grandes cultures et un important linéaire de haie a disparu. Les haies restent toutefois bien visibles dans le Perche Gouët et au sommet des coteaux bordant la Bray. Dans le Perche Vendômois, on les trouve principalement dans les vallées où l'agriculture présente des parcelles de taille modérée où les prairies accompagnées d'arbres se maintiennent, bien que soumises à une forte pression de transformation agricole à laquelle s'ajoute une pression de développement de l'urbanisation. Outre un potentiel en termes de production de bois, les haies jouent également un rôle de brise-vent et d'abris pour le bétail, de refuge pour la faune sauvage, de barrière contre l'érosion des sols – en particulier dans les secteurs à forte pente (Perche) et de protection contre la pollution des eaux.

Les secteurs où les linéaires arborés sont les plus denses sont présenté en annexe 7 du tome 2. Il s'agit de la vallée du Couëtron au Nord, la vallée de la Bray et de la Grenne, la vallée du Loir.

Description de l'action :

L'objectif de l'action est de maintenir les haies et boisement à l'échelle des exploitations agricoles et de mettre en place une gestion favorable aux espèces inféodées en expliquant les bénéfices économiques et écologiques du maintien des haies et boisements. Cette action comprend 4 volets :

- ✓ Entretien courant des haies : élaboration d'un guide de bonnes pratiques, suivant la typologie des haies en vue de maintenir les caractéristiques de composition, de structure et de biodiversité des haies.
- ✓ Etude et conduite d'expérimentations sur la problématique du renouvellement des haies (vieillissantes) en vue d'obtenir des données technico-économiques.
- ✓ Plan de gestion du bocage à l'échelle de l'exploitation agricole ou pour un gestionnaire, en intégrant les deux volets : enjeux environnementaux des haies et enjeux de production de bois. Il s'agira d'établir une méthodologie et de mettre en place cet outil sur des cas concrets. Une fois testé et validé, l'outil sera proposé soit de manière autonome au gestionnaire et /ou exploitant agricole après qu'il ait suivi une formation adaptée à la réalisation de ce plan de gestion, soit sous la forme d'une prestation pour l'accompagnement du gestionnaire et/ou exploitant à la réalisation et mise en œuvre du plan de gestion.
- ✓ Expérimentation et concertation territoriale autour du bocage, à l'échelle d'une ou plusieurs communes : étude globale du réseau bocager, définition des besoins paysagers, environnementaux et de production,

mise en place d'un programme d'actions concerté et validé par l'ensemble des acteurs.

La mise en place de cette action nécessite un partenariat étroit permettant d'associer les compétences en matière de connaissance du monde agricole et de la filière bois et en matière de biodiversité.

Porteurs potentiels du projet

CA41, Association bois énergie 41

Partenariats éventuels

APNE, agriculteurs, forestiers, communes, ERDF

Calendrier de réalisation

A partir de 2014

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

La filière Bois s'est développée sur le territoire ces dernières années :

- ✓ Création de la CUMA Bois déchetage en 2007
- ✓ Création de plateformes de stockage-séchage de plaquettes depuis 2009 (Le Temple, Beauchêne, Lunay, Cellé, Chauvigny du perche)
- ✓ Création de l'antenne 41 de la SCIC Bois Bocage Energie (B2E)
- ✓ Création de l'association Bois Energie 41 en 2010 pour assurer la promotion et le développement de la filière dans le département.

Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Guide des bonnes pratiques pour une gestion durable des haies dans la Manche

Programme de valorisation du potentiel des haies bocagères dans le département du Calvados

Programme de plantation de haies bocagères par Angers Loire Métropole

...

Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire

Action 6 – Développer la communication et la promotion des diagnostics des massifs forestiers par l'IBP (Indice de la Biodiversité Potentielle)

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Renforcer les corridors des milieux boisés

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance
- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux

Contexte et lieu de l'action :

Seule la forêt de Fréteval est identifiée comme réservoir de biodiversité sur le Pays vendômois. La plupart des autres boisements servent de zones de relai constitutives des corridors permettant les déplacements vers les autres massifs situés en dehors du périmètre d'étude tels que la forêt de Marchenoir, la forêt de Beaumont, la forêt de Montmirail, le massif de Vibraye ou encore la forêt de Bercé (cf. tome 2, figure 8). La forêt est le refuge d'un grand nombre d'espèces, notamment de mammifères, d'oiseaux, de chauves-souris et également d'un grand nombre d'insectes qui remplissent des fonctions écologiques essentielles.

Pour rendre accessible la notion de biodiversité en forêt, le CRPF Midi-Pyrénées, l'Institut pour le Développement Forestier et l'INRA ont développé une méthode d'approche indirecte, accessible pour les propriétaires forestiers appelée l'Indice de Biodiversité Potentiel (IBP). L'IBP évalue la capacité d'accueil en espèces et communautés d'un peuplement, sans préjuger de la biodiversité réellement présente. L'indice s'intéresse à la biodiversité ordinaire et ne se limite pas aux espèces remarquables.

L'action vise l'intégration des enjeux de la trame verte et bleue dans les plans de gestion sylvicole et concerne les boisements soumis à un plan simple de gestion, localisés dans les corridors identifiés pour la sous-trame des milieux forestiers et boisés du Pays Vendômois.

Description de l'action :

L'indice de biodiversité potentielle (IBP) est un outil simple et rapide qui permet aux gestionnaires forestiers d'estimer la capacité d'accueil des espèces d'un peuplement sans préjuger de la biodiversité réellement présente qui ne peut être évaluée qu'à partir d'inventaires naturalistes.

L'objectif est de promouvoir les IBP auprès des propriétaires forestiers lors de la mise en place d'un nouveau plan de gestion. L'action se déroulera lors d'une formation « marteloscope » (dispositif pédagogique que l'on utilise pour simuler des éclaircies de peuplements dans les conditions du réel) et IBP, et sera complétée par des inventaires naturalistes de terrain sur des sites pilotes. Cela permettra de :

- ✓ Diffuser et promouvoir l'IBP comme outil d'aide à la décision
- ✓ Observer l'évolution de l'IBP en fonction des pratiques sylvicole
- ✓ Disposer d'un état initial pour observer l'évolution entre deux plans de gestion (pas de temps de 15 ans environ) ; le renouvellement de l'action (IPB et inventaires naturalistes) permettra de comparer l'évolution réelle de la biodiversité par comparaison avec l'évolution de l'indice potentiel obtenu par calcul entre deux plans de gestion.

La mise en place de cette action nécessite un partenariat étroit permettant d'associer les compétences en matière de gestion sylvicole et en matière de biodiversité.

Cette action sera complétée par la mise en place de recherche des gîtes à chauves-souris arboricoles par télémétrie, pour lesquelles la connaissance est très lacunaire en Pays Vendômois.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
CRPF (marteloscope et IBP) APNE (inventaires naturalistes) Perche Nature (télémétrie)	Propriétaires forestiers, APNE, Institut de développement forestier	2015 – 2016

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Les documents sur l'IBP sont accessibles sur le portail des forestiers privés : <http://www.foretpriveefrancaise.com/ibp/>

Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire

Action 7 – Pérenniser le statut du sonneur à ventre jaune

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Conservation des réseaux de mares et espèces associées

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance
- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux

Contexte et lieu de l'action :

Le Sonneur à ventre jaune est une espèce emblématique du territoire Vendômois. Petit crapaud d'environ 4 à 5 cm de long, il est aisément reconnaissable à ses motifs ventraux constitués de tâches noires sur fond jaune à orangé ; sa face dorsale est de couleur marron-grisâtre et verruqueuse. Connue dans tout le Loir-et-Cher au début du 20^{ème} siècle, il ne reste plus aujourd'hui qu'une seule zone de reproduction connue, située au Nord du Département sur la commune de Sargé-sur-Braye. Il s'agit d'une espèce protégée reconnue d'intérêt européen, en danger critique d'extinction en Région Centre.

La conservation de la population actuelle, le renforcement de la connaissance sur la présence d'autres individus et la mise en place de mesures de gestion favorables à l'espèce ou ses habitats constituent des enjeux forts principalement localisés en vallée de la Braye (communes de Sargé-sur-Braye et Savigny-sur-Braye).

Description de l'action :		
<p>L'action vise la mise en place de prospections de terrain systématiques dans la vallée de la Braye, en amont et aval du site de reproduction actuellement connu, sur les communes de Sargé-sur-Braye et Savigny-sur-Braye, afin de rechercher la présence de l'espèce.</p> <p>Il s'agit également de renforcer les potentialités d'accueil et de reproduction du Sonneur à ventre jaune sur le site de Connival et de créer d'autres mares dans les prairies et pâtures en amont et aval du site actuel en s'assurant de leur pérennité par acquisition foncière ou conventions de gestion.</p>		
Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
Perche Nature CEN 41	CA 41, SAFER	2014 – 2017
Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :		Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :
<p>1996 : location de 30 ares du site de Sargé-sur-Braye par le CEN 41 et Perche Nature</p> <p>2002 : création de deux mares et 13 ornières (Perche Nature, CEN 41, CDPNE, DIREN)</p> <p>Depuis 1998 : actions d'entretien par Perche Nature sur le site des marais de Connival.</p> <p>2011 : création de mares et entretien courant pour la restauration des milieux existants</p> <p>2013 : essais de restauration de mares à Connival pour renforcer l'accueil de Sonneurs à ventre jaune</p>		<p>La situation des populations de Sonneurs à ventre jaune en Région Centre, des exemples d'actions réalisées et un plan d'action en faveur du Sonneur à ventre jaune, sont présentés dans le document « Déclinaison régionale du plan national d'actions Sonneur à ventre jaune 2013-2017 », 2012 (accessible sur le site http://www.indrenature.net/, rubrique ressource/ Dossiers à télécharger).</p>

Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire

Action 8 – Mettre en place de la veille, de l'acquisition et de l'animation foncière

Objectifs opérationnels du séminaire :	Mode opératoire :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maîtrise foncière, outils de porté à connaissance et de planification 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication et développement de la connaissance ✓ Planification et aménagement du territoire

Contexte et lieu de l'action :

La mise place de mesures de gestion ou de conservation des espaces à enjeux de biodiversité nécessite de disposer de la maîtrise foncière de ces espaces : la veille, l'acquisition et l'animation foncière sont des outils mobilisables dans le cadre des stratégies conservatoires ou de projets d'aménagement (ex : renforcement de corridors en lien avec des projets de voies de circulation douce).

Cette action concerne les secteurs sensibles identifiés (ex : pelouses calcicoles) ou ceux qui pourraient être identifiés à l'occasion d'études à une échelle plus fines (ex : PLU) ou d'éventuel futurs projets d'aménagement (ex : ligne de chemin de fer Droué – Mondoubleau).

Description de l'action :

L'action concerne :

- ✓ la mise en place d'outils de veille foncière. Ex : abonnement à Vigifoncier qui est un service d'information en ligne proposé par la Safer, permettant de connaître les projets de vente de biens sur un territoire donné, et de disposer d'indicateurs de suivi et d'analyse des dynamiques foncières locales : information de la collectivité de tout projet de vente incluant une ou plusieurs parcelles ; possibilité d'informer le futur acquéreur des éventuelles contraintes (droits, devoirs) ;
- ✓ l'animation foncière : aide à la collectivité porteuse de projet dans la définition de sa politique foncière et dans la stratégie foncière à utiliser ; intervention dans le cadre de la réalisation de diagnostics fonciers (identification des propriétaires, premiers contacts, freins éventuels...) à l'échelle de la parcelle sur des secteurs identifiés ; intervention pour le compte du porteur de projet dans le cadre des négociations foncières en vue d'obtenir la maîtrise de certains secteurs (négociation puis recueil des engagements auprès des propriétaires : promesses de vente, promesse de résiliation de bail...)

A noter que la ville de Vendôme, grâce à son Atlas de la biodiversité communale et à sa Trame verte et bleue a identifié des parcelles particulièrement sensibles sur le plan écologique (notamment une pelouse calcicole) : la commune souhaite à terme acquérir ces parcelles afin de préserver ces milieux.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
Collectivités (pays, communes, communautés de communes) Conservatoires, APNE	SAFER, Conservatoires, APNE, Office du tourisme si le projet prévoit une ouverture au public, agence de l'eau, CG (ENS)	2013 – 2017

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :**Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :**

Se référer au guide : « Stratégies foncières locales et mobilisation des outils fonciers en faveur de la biodiversité », mars 2013, accessible sur le site de l'ETD (centre de ressource du développement territorial), à l'adresse : <http://www.projetdeterritoire.com/> rubrique Nos thématiques / Gestion de l'espace-urbanisme.

Orientation 1 – Intégrer le patrimoine (naturel, domestique) et les éléments du paysage emblématiques du Vendômois dans les programmes d'actions et les filières de développement du territoire

Action 9 – Soutenir les actions de biodiversité domestique (conservatoire du Pineau d'Aunis, cheval percheron, foire à la bouture, légumes anciens)

Objectifs opérationnels du séminaire :	Mode opératoire :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ sensibilisation, information générale ✓ information ciblée 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication et développement de la connaissance

Contexte et lieu de l'action :

La trame verte et bleue vise non seulement la prise en compte des enjeux du patrimoine naturel remarquable mais également ceux associés à la biodiversité ordinaire. La biodiversité concerne tout le vivant et la dynamique des interactions au sein du vivant, qu'il soit naturel (biodiversité sauvage) ou bien géré par l'homme (biodiversité domestique ou cultivée). Dans ce contexte, il est apparu intéressant de proposer une action en faveur du maintien de la biodiversité domestique, d'autant plus que celle-ci vise souvent des espèces ou variétés anciennes et rustiques autour desquelles peuvent se mettre en place des actions favorables à la biodiversité sauvage.

Sur le Pays Vendômois, les principaux enjeux identifiés en termes de biodiversité domestique concernent le

conservatoire du Pineau d'Aunis, le cheval percheron, la foire à la bouture et les légumes anciens.

Description de l'action :

L'objectif est de soutenir les actions de communication, sensibilisation, information et formation en lien avec la préservation de la biodiversité domestique et la réduction des impacts sur le patrimoine naturel telles que :

- La valorisation du conservatoire du Pineau d'Aunis
- La mise en place de convention de filière intégrant un volet biodiversité (ex : filière des Coteaux du Vendômois)
- Les actions de sensibilisation, d'échanges et d'informations à destination des jardiniers (ex : foire à la bouture)
- La valorisation des légumes anciens
- La préservation et la valorisation du cheval percheron
- Etc...

Porteurs potentiels du projet

Associations, agriculteurs

Partenariats éventuels

Agriculteurs, acteurs des filières

Calendrier de réalisation

2013 – 2017

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

- ✓ Création d'un Conservatoire du Pineau d'Aunis à Naveil en 1997 en vue de préserver, pour les générations futures, le patrimoine variétal des cépages et donc le matériel génétique de la vigne.
- ✓ Signature d'une convention cadre pour la filière Coteaux du Vendômois en 2013, intégrant des diagnostics biodiversité : diagnostics territoriaux sur 3 zones puis action collective pour dégager les pratiques favorisant la biodiversité (actions de sensibilisation, visites terrain, livret pédagogique, capitalisation de bonnes pratiques...).
- ✓ Foire à la Bouture à Couture-sur-le Loir : manifestation annuelle avec échanges de plants et de savoir-faire pour jardiniers experts et novices.
- ✓ Création d'un jardin partagé à Vendôme dans le quartier de la Pierre Levée dont une partie est consacrée à la culture de légumes anciens
- ✓ Ferme des Haies à Saint-Agil : ferme découverte du cheval percheron, promenades attelées.
- ✓ Sellerie Percheronne de Saint Agil : récompensée en 2011 aux Tops de l'innovation en Loir-et-Cher pour son collier de travail pour chevaux de trait.

Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :

PNR du Perche : Escapades percheronnes « A la découverte du cheval percheron », label visant à faire découvrir le patrimoine emblématique du PNR à travers le cheval percheron et à favoriser le tourisme de nature.

Villebarou, 2013 : service « Equipattes » de ramassage scolaire en calèche tirée par un cheval de trait mis en place par la commune.

IV. Orientation 2 – Favoriser / accompagner les changements de pratiques des différents acteurs engagés

Orientation 2 – Favoriser / accompagner les changements de pratiques des différents acteurs engagés

Action 10 – Accompagner l'intégration de la TVB et de la biodiversité dans les projets d'urbanisme

Objectifs opérationnels du séminaire : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développement des outils de porter à connaissance et de planification, ✓ Intégration dans les documents d'urbanisme, projets d'aménagement du territoire 	Mode opératoire : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication et développement de la connaissance ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux ✓ Planification et aménagement du territoire
--	---

Contexte et lieu de l'action :

La trame verte et bleue est avant tout un outil d'aménagement du territoire : elle a vocation à être prise en compte lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. Cette démarche nécessite l'association de compétences multiples, parfois difficile à réaliser sur les territoires ruraux pour des raisons tant culturelles (notion de trame verte et bleue récente et mal connue des décideurs locaux et urbanistes, sensibilisation insuffisante des élus aux enjeux de biodiversité), que technique (manque d'ingénierie pour l'accompagnement des petites communes) et financière (budget communal insuffisant pour développer les études pluridisciplinaires nécessaires à l'intégration de la biodiversité dans la planification urbaine).

Dans ce contexte, il apparaît important de doter le Pays d'outils favorisant l'intégration de la TVB dans les projets d'urbanisme, à savoir :

- Elaboration d'un guide pour l'intégration de la TVB dans les documents d'urbanisme ;
- Appui technique aux collectivités pour la prise en compte de la TVB lors de l'élaboration ou de la révision des PLU ou cartes communales ;
- Créations de documents de planification urbaine, études d'éco-quartiers, aménagements paysagers.

A noter que l'échelle intercommunale est pertinente pour la prise en compte des enjeux de biodiversité et de la TVB. Les projets intercommunaux pourraient être prioritaires dans le cadre des missions d'accompagnement.

Certains secteurs présentent des enjeux plus marqués et peuvent également constituer des priorités pour un accompagnement à l'échelle communale : communes du bord de Loir, secteur Freteval-Pezou, Mondoubleau, Choue, Cormenon, Sargé-sur-Braye, Montoire-sur-le-Loir, Saint-Ouen, Vendôme.

Description de la sous-action :

Elaboration d'un guide pour l'intégration de la TVB du Pays Vendômois adapté aux enjeux locaux :

Ce guide sera conçu pour faciliter la prise en compte par les élus locaux des enjeux de la TVB dans leurs projets d'urbanisme. Il s'agira d'un document pédagogique visant à permettre les questionnements adéquats en matière de biodiversité aux différentes phases de l'élaboration du document d'urbanisme. Il précisera sur des exemples représentatifs les enjeux spécifiques du territoire à prendre en compte. Ce guide constitue également une aide aux bureaux d'études intervenant sur le territoire pour une meilleure intégration des enjeux écologiques. Il s'agit, à travers cet outil, de sensibiliser tous les acteurs de l'aménagement du territoire à l'intérêt et la nécessité de prendre en compte les enjeux de la TVB spécifiques du Pays et de fournir les explications, méthodes et outils pour guider les choix des élus aux différentes phases du projet de planification urbaine.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
CDPNE	CAUE, ville de Vendôme, DDT	2014

Description de la sous-action :Appui technique aux collectivités pour la prise en compte de la TVB lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme :

L'accompagnement des collectivités lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme est une démarche complémentaire de celle des bureaux d'études intervenant en prestation de service. Il ne s'agit pas de réaliser des études ou inventaires nécessaires à l'analyse de l'état initial, mais d'apporter un appui technique aux élus locaux et opérateurs aux différentes phases (diagnostic territorial et état initial de l'environnement, projet d'aménagement et de développement durable, élaboration du dossier réglementaire). Cet accompagnement comprend la participation aux réunions de travail avec la commune, voir le prestataire de service dans le cadre de missions de conseil ponctuelles, et l'analyse des documents produits par le BE.

Porteurs potentiels du projet

Collectivités (Pays, communauté de communes, Commune)

Partenariats éventuels

CDPNE, Perche Nature, CAUE, DDT

Calendrier de réalisation

A partir de 2015

Description de la sous-action :Créations de documents de planification urbaine, études d'éco-quartiers, aménagements paysagers intégrant la TVB :

L'identification et la mise en œuvre de la trame verte et bleue suppose un travail à plusieurs échelles (régional, intercommunal, communal voir infra-communal pour prendre en compte à la fois des espèces pouvant se déplacer sur de longues distances et celles ayant des capacités moindre de déplacement. Les continuités écologiques s'approprient toutes les échelles spatiales : depuis les grands couloirs de migration pour les oiseaux, les structures paysagères (forêts, cours d'eau) ou encore à l'échelle plus locale des éléments de la commune (arbres, haies, réseaux de mares, berges de rivières...). L'étude TVB réalisée à l'échelle du Pays permet de disposer des éléments d'identification de la TVB à une échelle supra-communale. Elle nécessite d'être affinée pour une prise en compte opérationnelle à l'échelle des PLU ou cartes communales. Une fois caractérisée à l'échelle requise, la prise en compte de la TVB dans les documents d'urbanisme nécessite un croisement avec l'aménagement du territoire pour l'intégrer au projet global de territoire et aboutir à une prise en compte de la biodiversité partagée, issue d'un consensus entre enjeux écologiques et enjeux d'aménagement. La traduction de la trame verte et bleue peut intervenir dans différentes pièces du document d'urbanisme : le rapport de présentation, le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), le DOO (Document d'Orientation ou d'Objectifs) pour un SCoT ou les OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) pour un PLU, le règlement, le zonage, voir l'évaluation environnementale lorsqu'elle est déclenchée. Certaines démarches telles que les AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme) favorise la prise en compte de la TVB dans le cadre d'une approche itérative tout au long de l'élaboration du document d'urbanisme. Les AEU peuvent également être mises en place dans le cadre d'études d'aménagement (ex : éco-quartiers). Cette action vise à favoriser l'émergence de projets exemplaires dans la prise en compte de la TVB dans les projets d'aménagement sur le territoire du Pays Vendômois.

Porteurs potentiels du projet

Collectivités (Pays, communauté de communes, Commune)

Partenariats éventuels

Bureaux d'études, CDPNE, Perche Nature, CAUE, DDT

Calendrier de réalisation

A partir de 2015

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

Etude TVB de la ville de Vendôme dans le cadre de l'élaboration de son PLU à travers une approche environnementale de l'urbanisme (AEU).

Réalisation du PLU dans le cadre d'une AEU à La Ville-aux-Clercs

Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Les exemples d'intégrations de la TVB dans les documents d'urbanisme et projets d'aménagement se développent rapidement, y compris sur les communes de tailles modestes de moins de 1 000 habitants. Un certain nombre peuvent être consultés sur le site : <http://www.trameverteetbleue.fr/entree-thematique/urbanisme>

Orientation 2 – Favoriser / accompagner les changements de pratiques des différents acteurs engagés

Action 11 – Identifier les points noirs sur la ligne LGV et ses emprises

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Prendre en compte les infrastructures linéaires dans la TVB

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance
- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux

Contexte et lieu de l'action :

L'étude de la sous-trame bois met en évidence des enjeux de conciliation des infrastructures avec le maintien des corridors écologiques.

Les secteurs plus spécifiquement concernés sont :

- Saint-Amand-Longpré, Ambloy, Huisseau-en-Beauce, Nourray, Marcilly-en-Beauce, Villerable ;
- Le Plessis-Dorin, Droué, Bouffry

Dans ce contexte, la Fédération des Chasseurs de Loir-et-Cher propose de développer une action afin de mieux connaître les zones de conflits sur la LGV Atlantique (portion Le Poislay – Le Plessis-Dorin) et de proposer des mesures de gestion et d'intervention en lien avec le gestionnaire de la ligne.

Description de l'action :

Sur ce tronçon de ligne, il s'agit de répertorier les lieux de passage et de présence des animaux et les principales espèces concernées (Mammifère grande et petite faune) ainsi que les caractéristiques des milieux associés.

Sur la base de cet état initial, les propositions de gestion pour limiter l'impact de la LGV sur la faune seront discutées avec les acteurs concernés (spécialistes de la faune, organismes gestionnaire de la LGV) : interventions de nettoyage, broyage des zones refuges...

Un travail d'information et de sensibilisation sera conduit auprès du gestionnaire et des équipes intervenantes.

Porteurs potentiels du projet

Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher, groupement d'intérêt agro-sylvo-cynégétique

Partenariats éventuels

SNCF, RFF, Entreprises de travaux agricoles, LEGTA de Vendôme

Calendrier de réalisation

2014

Exemple d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

Exemple d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Orientation 2 – Favoriser / accompagner les changements de pratique des différents acteurs engagés

Action 12 – Restaurer et gérer les ripisylves ou formations boisées (hors peupleraies) – Complémentarité avec le CTB

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Renforcer les corridors et les milieux boisés
- ✓ Gérer les milieux herbacés humides

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance
- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux

Contexte et lieu de l'action :

La ripisylve est l'ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau. Les ripisylves jouent un rôle écologique important : elles offrent des habitats naturels spécifiques ; elles forment des corridors biologiques, augmentent la connectivité écologique des paysages ; enfin, véritables filtres, elles protègent la qualité de l'eau et d'une partie des zones humides du bassin versant, les berges et les sols riverains. Il existe donc un enjeu important en termes de biodiversité en matière d'entretien et de gestion de ces milieux.

L'objectif de cette action est de concilier au mieux les enjeux de biodiversité et la mise en valeur du gisement potentiel de bois des vallées. Il s'agit d'adapter les techniques de gestion d'une ripisylve en prenant en compte la biodiversité.

Les secteurs plus spécifiquement concernés sont :

- La vallée du Loir et ses affluents ;
- La vallée de la Grenne.

Description de l'action :

Il s'agit dans un premier temps de caractériser les milieux sur lesquels porte l'action : préciser quels sont les éléments déterminants de ces milieux et les caractéristiques de biodiversité propres et identifier les modes de gestion pouvant être proposés.

Dans un second temps, une phase d'expérimentation sera nécessaire pour tester différents modes et techniques de gestion (exploitation) de la ripisylve et suivre l'impact sur la biodiversité.

Sur la base des résultats d'expérimentation, un mode de gestion adapté aux enjeux des vallées du Loir, de ses affluents et de la Grenne sera proposé et présenté aux gestionnaires concernés par ces milieux.

Des investissements collectifs en matériels adaptés pourraient être réalisés à terme.

Porteurs potentiels du projet

Chambre d'agriculture, propriétaires

Partenariats éventuels

Agriculteurs, propriétaires, gestionnaires, APNE

Calendrier de réalisation

2014 – 2016

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Certaines régions se sont dotées de guides pour la gestion et la restauration des ripisylves (ex : guide du CRPF Nord-Pas-de-Calais-Picardie « Guide pour la restauration des ripisylves », réactualisation mars 2012).

Orientation 2 – Favoriser / accompagner les changements de pratiques des différents acteurs engagés

Action 13 – Evaluer l'impact de la fauche sur la faune et l'avifaune

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Gérer les milieux prairiaux et le bocage

Mode opératoire :

- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux

Contexte et lieu de l'action :

L'intensification des productions a été accompagnée d'une évolution des matériels agricoles (taille des machines, vitesse...) qui a des conséquences sur la biodiversité, en particulier des prairies de fauche. Les travaux de récoltes figurent parmi les opérations agricoles les plus destructrices pour la faune sauvage. Autant, il est nécessaire d'exploiter les prairies pour maintenir ces biotopes, autant à chaque étape de la récolte, des animaux peuvent pourrir ou sont blessés. La mise en œuvre de recommandations adaptées, tant sur le matériel (ex : barres d'effarouchement) que sur les pratiques permettrait de réduire cette mortalité.

Cette action concerne plus particulièrement les systèmes prairiaux de la vallée de la Braye, du Couëtron et de la Brenne.

Description de l'action :

Il s'agit de mesurer l'impact de la fauche et de broyage des prairies et/ou des jachères sur la mortalité de la faune et de l'avifaune présentes dans ces espaces.

L'action permettra de comparer les résultats avec ou sans l'utilisation de barres d'effarouchement.

Porteurs potentiels du projet

Fédération départementale des chasseurs de Loir-et-Cher, groupement d'intérêt agro-sylvo-cynégétique.

Partenariats éventuels

Chambre d'agriculture, agriculteurs, entreprises de travaux agricoles, LEGTA de Vendôme.

Calendrier de réalisation

2015 – 2016

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Agrifaune en Ille-et-Vilaine sur le lièvre et la fauche ; Conception de barres d'effarouchement en Lorraine, Manche et Sarthe (cf. revue Faune Sauvage n°291, 2011) ;

Station de recherche agronomique Agroscope (Suisse) : Effet sur la faune des processus de récolte des prairies (rapport ART 724)

Orientation 2 – Favoriser / accompagner les changements de pratiques des différents acteurs engagés

Action 14 – Concevoir des retenues d'eau conciliant les attentes agricoles et les enjeux de biodiversité et concevoir des zones tampon en sortie de drainage - Complémentarité avec le CTB

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Gérer les plans d'eau
- ✓ Renforcer la continuité écologique des cours d'eaux

Mode opératoire :

- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux
- ✓ Planification et aménagement du territoire

Contexte et lieu de l'action :

a. Les retenues d'eau sont des ouvrages de stockage qui ont pour vocation première de constituer des réserves en eau pour l'irrigation en substitution ou non à des prélèvements existants. Elles sont alimentées par le

ruissellement. L'eau, à l'origine des processus biologiques qui régissent les productions agricoles constitue un enjeu fort pour l'agriculture. Sa gestion soulève aujourd'hui de nombreux débats tant sur les volets qualitatifs que quantitatifs. C'est le cas en particulier des retenues d'eau qui peuvent avoir des impacts environnementaux importants (absence de végétation, berges abruptes, marnage important, alimentation en eau...). Si les actions concrètes d'aménagement des mares agricoles sont aujourd'hui bien connues, les expérimentations visant à concilier les enjeux économiques et environnementaux (eau et biodiversité) sur les retenues d'eau sont encore peu développées.

Cette action vise la conception de retenues d'eau conciliant attentes agricoles et enjeux de biodiversité et de préservation de la ressource en eau sur le Pays Vendômois. A noter que la gestion de la ressource en eau est très réglementée et que la mise en place de cette action nécessite d'étudier fortement l'aspect réglementaire en lien avec les services de l'Etat.

b. La conception de zones tampon en sortie de drainage a des incidences bénéfiques sur la qualité des eaux en jouant un rôle phyto-épuration ; elles permettent le développement d'une végétation aquatique qui attire une faune spécifique des milieux humides (libellules, amphibiens, reptiles...). La création de zones tampons en sortie de drainage est prévue dans le contrat territorial de bassin Loir médian en cours d'élaboration. C'est pourquoi elle n'est pas décrite ci-dessous.

Description de l'action :

L'action doit être conduite dans le cadre d'un groupe de travail associant la profession agricole, les syndicats de rivières, les associations de protection de la nature et les services de l'Etat.

L'étude sur la gestion quantitative de la ressource en eau préconisée dans le cadre du Contrat territorial de bassin Loir Médian pourrait être l'occasion d'approfondir la question des retenues d'eau.

Il s'agit ensuite de définir les modalités de réalisation et les sites de stockage potentiel et d'intégrer au CCTP pour la création de retenues d'eau la prise en compte du volet biodiversité (emplacement, forme, modelé, niveaux d'eau, végétalisation...).

Porteurs potentiels du projet

Chambre d'agriculture, GDA

Partenariats éventuels

SIRAVL, Syndicats de rivières, APNE, services de l'Etat

Calendrier de réalisation

A partir de 2015

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

Dans le cadre du CTLM, 5 sites sont retenus pour la création de zones tampon en sortie de drainage sur le Perche et le Perche Vendômois ; ces sites sont situés sur les affluents en tête de bassin du Boulon.

Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Aménagement agro-environnemental d'un lac d'irrigation en Lot-et-Garonne par le Groupement d'intérêt agricole, sylvicole et cynégétique (GIASC) du Villeréalais (cf. revue faune sauvage n° 291, 2011)

Orientation 2 – Favoriser / accompagner les changements de pratiques des différents acteurs engagés

Action 15 – Développer la gestion différenciée et un club des jardiniers

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Sensibiliser et développer l'information générale ou ciblée
- ✓ Gérer les bermes de route et de chemin
- ✓ Gérer les bords de fossés

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance
- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux

Contexte et lieu de l'action :

Les espaces végétalisés tels que les parcs, les jardins et espaces verts, les délaissés routiers, les friches, les bermes et les bords de routes, de rivières... peuvent accueillir de nombreuses espèces animales et végétales. Améliorer la capacité de ces espaces par une gestion différenciée et un fauchage raisonné permet d'en augmenter la biodiversité. Ce type d'action, bien qu'en développement sur divers territoires y compris le Pays Vendômois, est encore trop peu répandu. En s'appuyant sur la dynamique végétale naturelle, cette démarche est peu coûteuse et souvent facile à mettre en œuvre.

Cette action concerne l'ensemble du Pays Vendômois. Elle vise aussi bien la gestion différenciée des espaces communaux que la gestion différenciée des bords de parcelles et de chemins agricoles ou celle liée à l'entretien des fossés.

A noter que le Pays Vendômois a soutenu en 2012 un programme de gestion raisonnée des espaces verts sur 3 communes du Pays en partenariat avec le centre de formation du Domaine de Chaumont et s'est engagé en 2013 sur le dispositif régional « ID en campagne » pour une action intitulé « Jardinons nos villages – pour une gestion différenciée et participative de l'urbanisme végétal » en lien avec les acteurs du territoire (CAUE, Perche Nature, Fredon Centre, Domaine de Chaumont).

Description de la sous-action :

Gestion différenciée des espaces verts et espaces naturels ou semi-naturels communaux :

La mise en œuvre de pratiques de gestion différenciée des espaces communaux nécessite un changement et une évolution des pratiques. Celle-ci n'est envisageable que par la mise en place d'actions importantes de sensibilisation, information, communication auprès des élus et agents communaux et auprès de la population pour permettre une appropriation et une acceptation de la démarche. La co-construction avec les élus et agents de la commune et un accompagnement sur le terrain permettent de proposer et expliciter des aménagements et des techniques de jardinage ou d'entretien des espaces adaptés au contexte local (moyens disponibles et enjeux écologiques). En résumé, ce type d'action comprend classiquement : l'engagement des élus communaux, la cartographie sommaire des différents milieux, l'identification du potentiel écologique associé à chacun de ces milieux, la définition des mesures de gestion adaptée, la formation et l'accompagnement des agents techniques, le suivi sur au moins une campagne, la recherche de l'implication des agents à toutes les étapes de la démarche, la mise en place d'actions de sensibilisation et de communication à destination du grand public.

La problématique espèces invasives est à prendre en compte dans le diagnostic et les propositions d'actions de gestion

La mise en place d'un club de jardiniers permet d'assurer le maintien d'une dynamique dans le temps et favorise les échanges et retours d'expériences. Un projet de club des jardiniers, animé par le Centre de formation du Domaine de Chaumont prévoit des temps d'échanges et des exercices pratiques sur les thèmes : concevoir une plantation durable avec des vivaces, des graminées et des couvre-sols, trucs et astuces d'un responsable Espaces verts, comment planter le bon arbre au bon endroit, impliquer les habitants dans le fleurissement communal.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
Communes, communautés de communes, Pays Vendômois	CAUE, APNE, Domaine de Chaumont, FREDON Centre, groupe régional espèces invasives, élus	A partir de 2013

Description de la sous-action :

Gestion différenciée des bords de parcelles et chemins agricoles :

Cette action est proposée par le LEGTA de Vendôme sur les exploitations pédagogiques du Lycée agricole.

Elle vise à initier sur certaines bordures de parcelles une gestion différenciée afin de favoriser une flore diversifiée, des insectes (carabes en particulier) et réserves de nourriture pour la faune sauvage (avifaune de plaine).

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
LEGTA de Vendôme	Fédération départementale des chasseurs	2013-2014

	de Loir-et-Cher, Association Homme et Territoire	
Description de la sous-action : <u>Gestion différenciée des bords de routes et de l'entretien des fossés :</u> <p>Cette action comprend un volet sur la collecte de données (cartographie sur secteurs pilote) et la bibliographie sur la gestion différenciée des fossés en particulier (curage doux, par tronçons alternés...), l'élaboration de propositions pour une gestion différenciée de l'entretien des bords de routes et des fossés et la mise en place d'un suivi expérimental sur des secteurs pilotes représentatifs des sous-trames identifiées. La problématique espèces invasives est à prendre en compte dans le diagnostic et les propositions d'actions de gestion (identification des plantes invasives sur les bords de routes, propreté des engins de fauche et machines, traitement spécifique des zones infestées et nettoyage du matériel après traitement, éviter le dépôt de terres contaminées par des plantes invasives sur les bords de route ou la plantation de plantes invasives notamment à visée ornementale).</p>		
Porteurs potentiels du projet Conseil Général, communautés de communes	Partenariats éventuels APNE, groupe régional espèces invasives, personnel des structures en charge de l'entretien des fossés	Calendrier de réalisation A partir de 2015
Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois : Gestion différenciée des espaces verts communaux sur les communes de Trôo, Saint-Hilaire-la-Gravelle et la Ville-aux-Clercs. Projet ID en Campagne « Jardinons nos villages - pour une gestion différenciée et participative de l'urbanisme végétal ». Site internet dédié à la gestion différenciée dans le Perche et la Vallée du Loir créé par Perche Nature : http://www.gestiondifferenciee41.fr/	Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires : Nombreux exemples de gestion différenciée sur le territoire départemental, régional ou national pour la gestion des espaces communaux ; Nombreux départements engagés dans la gestion différenciée des bords de routes. Gestion douce des fossés encore peu développée en France ; à noter, le projet de recherche CORECOL, proposé par le CNRS, des laboratoires universitaires, l'association Lestrem Nature et la communauté de communes Flandre Lys, en Région Nord Pas de Calais pour développer des concepts et outils pour un aménagement et un entretien des fossés plus attentif à la sauvegarde des paysages et des richesses floristiques et faunistiques en tenant compte des contraintes de gestion (étude conduite sur 3 ans 2011-2013). Voir également le document « Gestion différenciée des linéaires – Etat des lieux » réalisé dans le cadre de la Mission Gestion Différenciée Nord-Pas-de-Calais.	

Action 16 – Lutter contre les espèces exotiques envahissantes (plantes invasives) – Complémentarité avec le CTB et le CLS

Objectifs opérationnels du séminaire : <ul style="list-style-type: none">✓ Sensibiliser et développer l'information générale✓ Gérer les bords de fossés✓ Conserver les réseaux de mares et espèces associées✓ Gérer les milieux humides✓ Renforcer les corridors	Mode opératoire : <ul style="list-style-type: none">✓ Communication et développement de la connaissance✓ Gestion et conservation des espèces et milieux
---	---

Contexte et lieu de l'action :

La multiplication des échanges internationaux génèrent l'introduction d'un grand nombre d'espèces animales et végétales en France. Certaines d'entre elles disparaissent, un grand nombre s'adaptent sans problème, et d'autres étendent leur aire de répartition et parfois prolifèrent. La transformation des paysages et les activités humaines en général, accentuent encore la dispersion des espèces et favorisent parfois leur prolifération. On estime qu'à l'heure actuelle 20 % de la flore française est constituée de plantes introduites (dites allochtones ou exotiques). L'introduction d'espèces animales ou végétales exogènes et les dégâts liés à leur extension sont devenus l'une des causes majeures de régression de la diversité biologique, dans le monde comme en France. Compte tenu des dégâts que peuvent occasionner ces introductions, les scientifiques préconisent dorénavant de privilégier la conservation de la diversité biologique présente « naturellement ».

La lutte contre les espèces invasives constitue donc un enjeu important de biodiversité à prendre en compte dans les objectifs du programme d'actions de la TVB du Pays Vendômois pour favoriser la conservation des espèces et milieux.

La problématique « plante invasive » est transversale et gagne à être prise en compte dans les actions de gestion différenciée proposées (cf. action 15). L'action contre les espèces invasives porte aussi bien sur des aspects de connaissances sur la présence et répartition des espèces, de gestion et de lutte (ex : chantiers d'arrachage) et de communication/sensibilisation.

Description de l'action :

Encourager et participer au recensement des plantes invasives et l'accompagner d'un dispositif d'information/sensibilisation/incitation :

Les plantes invasives induisent de nombreuses nuisances : leur prolifération, lorsque les peuplements sont importants, modifient le fonctionnement, la composition ou la structure des milieux terrestres, aquatiques et des zones humides. Elles concurrencent ainsi les espèces indigènes jusqu'à entraîner parfois leur disparition. Elles représentent également une gêne pour les usages tels que les activités de loisirs, l'agriculture, la navigation, la pêche... Cette action doit permettre de :

- Cartographier l'implantation des plantes invasives ;
- Former les gestionnaires des espaces concernés sur cette problématique ;
- Rechercher les partenariats les plus larges possibles ;
- Organiser des chantiers d'éradication ou des chantiers de gestion (ex : plantes invasives aquatiques et amphibies, notamment celles qui sont émergentes : Crassule de Helms, Egerie dense, Jacinthe d'eau, Hydrocotyle fausse renoncule, Grand lagarosiphon, myriophylle aquatique, laitue d'eau) ;
- Informer la population des risques et des gestes à éviter.

S'engager à ne plus planter d'espèces invasives :

Cette action peut être couplée à l'action 15 (gestion différenciée). Pour lutter contre la prolifération des plantes invasives, il est essentiel de prévenir l'introduction de nouvelles plantes notamment lors de plantations à vocation environnementale : ne pas planter ces espèces en régie et mentionner dans les cahiers des charges des travaux paysagers la non introduction de ces espèces. Cette action peut s'appuyer sur l'adhésion à la charte d'engagement

des collectivités contre l'introduction des plantes invasives sur leur territoire.		
Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
Collectivités (communes, communautés de communes, Pays), APNE, CEN	CEN, APNE, Fédération départementale de Pêche, groupe espèce invasive en région Centre	A partir de 2014
Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :	Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :	
Le contrat territorial de bassin Loir Médian, en cours d'élaboration, prévoit une action de lutte contre les espèces envahissantes : lutte contre les plantes envahissantes aquatiques et lutte contre les plantes envahissantes de berges.	Département du Loir-et-Cher : rubrique Espèces invasives de la plateforme d'information territoriale Pilote 41 : http://www.pilote41.fr/environnement-et-urbanisme/espaces-naturels/especes-exotiques-envahissantes . Région Centre : productions du groupe Espèces invasives en région Centre accessible sur le site http://www.cen-centre.org/la-nature-en-region-centre/les-especes-invasives ; voir en particulier la charte d'engagement des collectivités.	

V. Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local

Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local	
Action 17 – Développer l'information et la communication au service de la biodiversité – Complémentarité avec le CTB	
Objectifs opérationnels du séminaire :	Mode opératoire :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et développer l'information générale ou ciblée ✓ Développer des outils de porter à connaissance et de planification 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication et développement de la connaissance ✓ Planification et aménagement du territoire
Contexte et lieu de l'action :	
<p>L'approche TVB ne vise pas seulement la « nature remarquable » : il s'agit de prendre en compte toute la nature y compris la « nature ordinaire », c'est-à-dire celle qui est considérée comme commune et nous entoure quotidiennement : les jardins, les mares, les fossés, les ruisseaux, les haies, les arbres, les plantes, les animaux... Considérées comme banales, cette nature « ordinaire » est peu prise en compte. Or, elle rempli de nombreux services essentiels dans notre quotidien (pollinisation, cadre de vie, paysages, régulation et épuration de l'eau...). Dans un contexte d'artificialisation et de minéralisation croissante de l'espace, la disparition des habitats est la première cause de la perte de biodiversité. Veiller à limiter la fragmentation des espaces et réintroduire de la nature en aménageant des supports de développement et de déplacements pour la faune et la flore au cœur des villes, villages et bourgs, contribue à réduire cette érosion de la biodiversité. De nombreuses techniques existent et peuvent être mises en œuvre pour renforcer la biodiversité dans les espaces urbanisés. L'information, actuellement éparse, est difficilement accessible pour des non spécialistes, limitant le porter à connaissance des acteurs de l'aménagement du territoire.</p> <p>Par ailleurs, l'inversion du regard, permettant de donner une nouvelle valeur aux espaces et composantes de cette nature ordinaire est indispensable et nécessite une communication vers le grand public valorisant les politiques volontaristes en faveur de la biodiversité mises en place sur le territoire (ex de la ville de Vendôme). Dans</p>	

ce contexte, il est proposé de :

- créer un outil simple et didactique sous forme de fiches pédagogiques permettant aux acteurs du territoire de prendre rapidement connaissance des techniques, aménagements et dispositifs favorables à la biodiversité au cœur des villes et villages.
- développer la communication sur les actions en faveur de la biodiversité mise en place à Vendôme
- valoriser les sources d'eau en Vendômois

Cette action est complémentaire du Contrat territorial de bassin Loir Médian, en cours d'élaboration, qui prévoit un volet information et communication auprès des riverains et élus.

Description de la sous-action :

Création d'un outil (fiches synthétiques) de présentation des techniques, aménagements et dispositifs favorables à la biodiversité dans les villes et les villages

Cet outil vise à permettre aux acteurs du territoire de disposer rapidement d'un premier niveau d'information pour identifier quelles sont les actions pouvant être mises en place à leur échelle en faveur du maintien ou de l'accueil de la biodiversité. La cible est en premier lieu les élus et personnels en charge de l'aménagement des espaces urbanisés, mais cet outil intéresse également tous les autres acteurs du territoire soucieux du patrimoine naturel (acteurs privés, associations, particuliers...). Les fiches s'articuleront autour de 5 ou 6 thèmes principaux. Les thèmes pressentis sont : (1) la biodiversité et les projets d'aménagement du territoire, (2) la biodiversité et les techniques de construction, (3) la gestion différenciée et la diversification de la flore et des milieux, (4) l'accueil et la préservation de la faune, (5) la lutte contre les espèces invasives.

Autour de ces thèmes, les fiches permettront de prendre connaissance de dispositifs de nature et d'ampleur très variables (ex : toits, murs végétalisés, noues, mares, passages à faune, construction de nids, gîtes à chauves-souris...).

Conçu sur le principe de la boîte à idées, la présentation sous forme de fiches synthétiques permet d'accéder rapidement à l'information en vue de favoriser le passage du concept à l'action : intérêt du dispositif, principes à retenir, les bonnes questions à se poser sur l'aménagement projeté (acteurs à impliquer, précautions particulières, entretien..., exemples d'expériences similaires (si possible local) sur lesquelles les collectivités pourraient s'appuyer.

L'objectif étant l'accès facilité à l'information, l'outil s'appuiera en partie sur ce qui existe déjà et les fiches seront accessibles sur internet via la plate-forme Pilote 41. Les retours d'expériences locaux seront transmis à l'Observatoire de l'économie et des territoires pour alimenter les données de l'observatoire du développement durable.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
CDPNE	CAUE, Observatoire de l'économie et des territoires de Loir-et-Cher, collectivités et APNE pour la remontée des REX	2014

Description de la sous-action :

Développer la communication sur les actions en faveur de la biodiversité mises en place à Vendôme

La Ville de Vendôme a réalisé sur son territoire des études et actions en faveur de la protection de la biodiversité : réalisation d'un atlas de la biodiversité communale, cartographie de la Trame Verte et Bleue à l'échelle de la commune. La collectivité souhaite communiquer sur ces réalisations par la création d'un fascicule pédagogique tout public, l'organisation d'une exposition, la mise en place de « balades urbaines » sur la biodiversité.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
Ville de Vendôme	Perche Nature	2013

Description de la sous-action :

Découverte des sources d'eau du Vendômois

Les grottes, les sources et les fontaines constituent des éléments névralgiques du territoire. Les paysages emblématiques du vendômois découlent de cette richesse souterraine. L'objectif de cette action est de mieux faire connaître ce patrimoine souvent ignoré et l'importance de préserver ces écosystèmes fragiles à travers la mise en place de circuits pédestres et la promotion d'un tourisme de nature : mise en place de fiches découverte des sources du Vendômois.

L'ouvrage *Sources et eaux souterraines du Perche vendômois*, dirigé par Pierre de Brétizel, permet d'en découvrir les particularités géologiques en dressant un inventaire précis des caractéristiques du sous-sol. Cet ouvrage constitue une ressource importante pour cette action.

Porteurs potentiels du projet Pays, SIERAVL	Partenariats éventuels Collectivités, APNE, Offices du tourisme, association « Les amis des sources »	Calendrier de réalisation A partir de 2013
---	---	--

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois : Animations : Programme d'animations scolaires et grand public de Perche Nature Outil : Site internet « gestion différenciée dans le Perche et la Vallée du Loir », réalisation Perche Nature (http://www.gestiondifferentiee41.fr/)	Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires : Animations : sorties « Herbes folles » sur la végétation urbaine (Perche Nature, Sologne Nature Environnement, CDPNE...) Outils : plate-forme internet du programme de recherche « bâti à biodiversité positive » développé dans le Nord par Norpac et l'Université Catholique de Lille. Sensibilisation et implication du grand public : programme « Sauvages de ma rue » animé par le CDPNE sur la commune de Onzain.
--	---

Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local

Action 18 – Sensibiliser sur les enjeux de pollution lumineuse

Objectifs opérationnels du séminaire : ✓ Sensibiliser et développer l'information générale ou ciblée	Mode opératoire : ✓ Communication et développement de la connaissance
--	---

Contexte et lieu de l'action :

Vu du ciel, la Terre s'éclaire de toute part. Le Pays Vendômois, bien que pour une bonne part rural, ne fait pas exception. Les images rendent bien visible l'implantation des communes principales, les implantations le long des axes routiers principaux (N157 et surtout N10), en vallée du Loir (entre Montoire-sur-le-Loir et Vendôme) et également le long de la vallée de la Braye. La plupart des espèces évoluent sur le modèle de l'alternance du jour et de la nuit. L'obscurité fait partie intégrante du milieu de vie. L'éclairage nocturne désoriente les insectes, les mammifères, amphibiens et oiseaux en jouant un rôle attractif ou répulsif. Des études récentes ont montré un impact sur la croissance et la floraison des plantes. La qualité de l'éclairage nocturne a également un impact sur notre santé et confort, l'accès au ciel pour les astronomes, la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et enfin le coût pour la collectivité. Il s'agit bien là d'un sujet global dont les impacts sur la biodiversité ne sont que l'une des composantes. Dans ce contexte, il est proposé de développer l'information et la sensibilisation aux enjeux écologiques de la pollution lumineuse en l'intégrant à des démarches plus globales.

A noter que la notion de « trame noire » se développe et pourraient faire l'objet d'études complémentaires dans les années à venir : en effet, la lumière constitue en soi une barrière qui peut être infranchissable pour certaines espèces.

Description de l'action :

L'objectif n'est pas de lancer une campagne spécifique de sensibilisation aux impacts écologiques de la pollution lumineuse, mais d'intégrer cette dimension aux projets existants ou à venir pour l'amélioration de la qualité de l'éclairage nocturne et la réduction des pollutions lumineuses.

Certaines démarches existent déjà sur le territoire :

- action portée par la Fédération du commerce Vendômois visant à réduire la facture énergétique des éclairages et valoriser les points de vente par le LED ;
- le label « Villes et Villages étoilés » pour les communes faisant des efforts pour une meilleure qualité de la nuit (sur le territoire du Pays : commune de Coulommiers-la-Tours labellisée en 2012)

D'autres actions peuvent être promues sur le territoire telle que la campagne nationale « Le jour de la nuit » de sensibilisation des citoyens à la question de la pollution lumineuse.

A l'occasion de ces démarches, il est important de privilégier l'approche systémique, permettant de faire de l'impact sur la biodiversité, l'une des composantes de la réflexion sur l'éclairage nocturne.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
Collectivités, Perche Nature	APNE, CMA, Pays (Conseillers en énergie partagée), fédérations professionnelles	A partir de 2014

Exemple d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :	Exemple d'actions réalisées sur d'autres territoires :
Commune de Coulommiers-la-Tours labellisée « Villes et Villages étoilés » (4 étoiles)	Le « jour de la nuit » : campagne nationale de sensibilisation des citoyens aux problèmes des pollutions lumineuses (http://www.jourdelanuit.fr/) Label « Villes et Villages étoilés » : http://www.villes-et-villages-etoiles.fr/

Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local

Action 19 – Sensibiliser les porteurs de projets, responsables de travaux à la prise en compte de la biodiversité lors de la conception ou entretien d'ouvrage et aménagements (ponts, engrillagements...) – Complémentarité avec le CTB

Objectifs opérationnels du séminaire :	Mode opératoire :
✓ Sensibiliser et développer l'information ciblée	✓ Communication et développement de la connaissance ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux

Contexte et lieu de l'action :

Les aménagements et ouvrages d'art peuvent avoir un impact sur la biodiversité et la trame verte et bleue, quelque soit leur ampleur, du fait de leur conception ou des interventions qui sont pratiquées dessus. Ainsi, certains aménagements peuvent constituer des freins au déplacement des espèces (ex : engrillagements, ouvrages hydraulique...). D'autres tels que les ponts et autres ouvrages d'art constituent des gîtes privilégiés pour certaines espèces telles que les chiroptères : en effet, les anfractuosités présentes sous ces ouvrages accueillent très souvent des chauves-souris.

Cette action vise deux objectifs :

- Sensibiliser les porteurs de projets ou gestionnaires d'ouvrages d'art à la prise en compte de la biodiversité dans la conception ou la gestion de ces ouvrages ;
- Contrôler les engrillagements et leur impact sur le milieu et la faune sauvage.

A noter que cette action est complémentaire du contrat territorial de bassin Loir Médian, en cours

d'élaboration, qui prévoit des actions de restauration des continuités écologique par arasement partiel ou total d'ouvrage, création de passes à poissons ou rampe d'enrochement, création de rivières de contournement d'ouvrage ou de plan d'eau, franchissements piscicoles, suppression de vannes ou clapets...

Description de la sous-action :

Sensibiliser les porteurs de projets ou gestionnaires d'ouvrages d'art à la prise en compte de la biodiversité dans la conception ou la gestion de ces ouvrages

Il s'agit de permettre la prise en compte de la biodiversité lors des travaux ou intervention sur les ouvrages d'art. Par exemple avant travaux de réfection de joints, vérifier la présence de chauve-souris et mettre en place des mesures de préservation lorsqu'elles sont présentes (limiter la remise en état aux fissures qui le nécessite, installation de gîtes de substitution...). Cette action peut également concerner la réalisation de passages à Loutres ou des interventions sur les radiers de ponts pour favoriser le franchissement piscicole.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
Collectivités (maîtres d'ouvrage), APNE (sensibilisation des acteurs)	APNE, ONCFS, ONEMA, DDT, DDCSPP, FdC	A partir de 2014

Description de la sous-action :

Contrôler les engrillagements et leur impact sur le milieu et la faune sauvage

Cette action comprend le recensement des engrillagements, le contrôle de l'interdiction d'agrainage hivernal à l'intérieur des engrillagements, les contrôle de la densité de grands animaux à l'intérieur des engrillagements cynégétiques et l'interdiction de la chasse si la densité est supérieure à un animal par hectare.

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
ONCFS	DDT, DDCSPP, Fédération départementale des chasseurs	A partir de 2013

Exemple d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

Exemple d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Ouvrages d'art : convention de partenariat entre le Conseil général de la manche et le Groupe Mammologique Normand pour prévenir les atteintes à la faune lors des interventions sur les ouvrages. Nombreux exemples d'aménagements de rivières dans le cadre de contrats de rivières ou de bassins.

Engrillagements : étude « Faire face aux engrillagements en Grande Sologne » portée par le Pays ; recensement et cartographie des engrillagements par les Fédérations de chasse ou l'ONCFS ; programme « Dysperse » pour mieux comprendre à l'échelle de la Sologne l'effet des clôtures sur les populations de grands ongulés sauvages et, indirectement, sur les milieux naturels et les "services" que ces milieux naturels rendent aux activités humaines comme la forêt, la chasse, le tourisme ...

Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local

Action 20 – Approcher la biodiversité des exploitations agricoles, quels enjeux ?

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Sensibiliser et développer l'information ciblée
- ✓ Gérer les milieux prairiaux et le bocage
- ✓ Gérer les milieux herbacés humides
- ✓ Conserver les réseaux de mares et espèces associées
- ✓ Renforcer les corridors

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance
- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux

Contexte et lieu de l'action :

Les liens entre agriculture et biodiversité sont importants. L'agriculture est une composante intrinsèque du paysage et de la trame verte et bleue. Les agriculteurs participent à la trame verte et bleue, notamment par la mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau, par la restauration ou le maintien d'infrastructures agro-écologiques (haies, arbres, mares d'eau) ou par le maintien des surfaces en prairies... Les volets économiques et environnementaux ne sont pas antinomiques : la TVB peut contribuer à la préservation du foncier agricole (en particulier en zone périurbaine) ; les infrastructures agro-écologiques si elles sont bien positionnées et gérées de façon adéquate, fournissent des services à l'agriculture (lutte contre l'érosion, auxiliaires, brise-vent...). Une approche globale est nécessaire pour appréhender les différents enjeux et favoriser les synergies à l'échelle de l'exploitation entre pratiques agronomiques et maintien de la biodiversité : il s'agit alors de s'appuyer sur la multifonctionnalité des infrastructures agro-environnementales pour faire évoluer les pratiques en lien avec la biodiversité.

Cette action concerne l'ensemble du territoire du Pays Vendômois et sera conduite dans le cadre d'une animation collective (soit par filière, soit par territoire).

Description de l'action :

L'approche biodiversité se réalise en trois temps :

1. Identification des enjeux en terme de biodiversité à l'échelle du territoire déterminé pour favoriser la connaissance et l'appropriation (travail cartographique) ;
2. Acquisition de référence à l'échelle de quelques exploitations volontaires, avec trois entrées : agronomique (pratiques agricoles), naturaliste (relevé d'espèces emblématiques et issues de la TVB), paysagère (incidence du paysage, vision plus large) ;
3. Partage de la connaissance, de l'expérience et sensibilisation sur la biodiversité ordinaire : avec un volet formation en salle sur la biodiversité, un 2^{ème} temps d'échange sur quelques exploitations diagnostiquées. Tout ce qui aura été diagnostiqué, les enjeux identifiés précédemment et à l'aide des cartes, seront rassemblés dans un plan d'actions avec des préconisations, des aménagements favorables qui pourront être mis en place. Des opérations collectives telles que la plantation de haies, pourront être envisagées avec l'aide éventuelle des collectivités locales.

Porteurs potentiels du projet

Chambre d'agriculture, syndicats agricoles

Partenariats éventuels

APNE, syndicat AOC des Coteaux du Vendômois

Calendrier de réalisation

A partir de 2013

Exemple d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :

Diagnostic d'exploitation et sensibilisation à la biodiversité dans le cadre de la filière AOC des Coteaux du Vendômois.

Exemple d'actions réalisées sur d'autres territoires :

Nombreux exemples en Région Centre de réalisation de diagnostics biodiversité d'exploitation agricole.

Projet IBIS (Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitation agricole) : <http://www.centre.chambagri.fr/developpement-agricole/ibis.html>.

Réseau rural biodiversité en région Centre : recueil d'expérience et rapport sur les freins et leviers à la prise en compte de la biodiversité : <http://www.centre.chambagri.fr/environnement/reseau-rural-biodiversite.html>

Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local

Action 21 – Réaliser des inventaires de la biodiversité communale (IBC) pour valoriser et gérer le patrimoine naturel

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Sensibiliser et développer l'information générale ou ciblée
- ✓ Gérer les milieux prairiaux et le bocage
- ✓ Gérer les milieux herbacés humides
- ✓ Conserver les réseaux de mares et espèces associées
- ✓ Renforcer les corridors

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance
- ✓ Gestion et conservation des espèces et milieux
- ✓ Planification et aménagement du territoire

Contexte et lieu de l'action :

Le patrimoine naturel local est souvent insuffisamment connu et pris en compte par les acteurs du territoire voire parfois considéré davantage comme source de contraintes au développement de la commune que comme une richesse locale à valoriser. Or ce patrimoine est en lien avec d'autres éléments culturels comme l'identité paysagère d'un territoire. Mieux connu, mieux valorisé et bien géré, il contribue à l'amélioration du cadre de vie des habitants de la commune et participe au renforcement du lien social au sein de la collectivité locale. La gestion adaptée des espaces publics croise bien souvent de multiples enjeux environnementaux : ainsi, par exemple, la réduction de l'usage des pesticides aura un impact positif non seulement sur la biodiversité, mais également sur la santé des applicateurs et usagers de l'espace, sur les sols et sur la ressource en eau ; la gestion adaptée des espaces herbacés permet de réduire les coûts humains et économiques. Les actions proposées peuvent être mise en place par l'ensemble des collectivités. Le besoin de renforcer la vision positive de la biodiversité est ressorti comme un enjeu fort au cours des travaux d'ateliers de cette étude. La biodiversité rend de nombreux services qui s'évaluent en termes d'amélioration environnementale des espaces publics, de qualité de vie, de bénéfices pour la santé, de valorisation du patrimoine bâti ou foncier, de développement de lien social et in fine comme élément intrinsèque du patrimoine et de la culture locale. Dans ce contexte, et en vue d'apporter une contribution opérationnelle à la prise en compte de la trame verte et bleue à un échelon local, les associations, en partenariat avec la Région Centre, ont lancé en 2011 des opérations pilotes de valorisation de la biodiversité communale, appelés IBC (inventaire de la biodiversité communale) : ces actions comprennent des volets inventaires du patrimoine naturel, sensibilisation des habitants, accompagnement des projets d'aménagement de la commune, restitution et communication. Les retours sont très positifs de la part des communes, citoyens comme élus, avec des résultats très concrets. Elle sera poursuivie dans le cadre du programme d'action TVB.

Cette action concerne l'ensemble du territoire du Pays Vendômois, avec en priorité les communes sur les quelles des enjeux de conciliation des projets d'urbanisme et de biodiversité ont été identifiés. Cette action peut également être envisagée dans le cadre d'une approche intercommunale.

Description de l'action :

Cette action comprend :

- La réalisation d'inventaires ciblés en fonction des enjeux écologiques et de développement sur la commune ;
- La sensibilisation des habitants : implication de la population locale à l'occasion d'ateliers, de sorties d'initiation faune, flore, d'exposition...
- L'Accompagnement des actions de la commune : mise en place et animation d'un comité de pilotage avec les élus et proposition de mesures de gestion ;
- La communication et la restitution : fiches de synthèse, bilan cartographique et appui à la communication (contenu d'articles, site internet...).

Porteurs potentiels du projet

APNE, collectivités (communes, communautés de communes)

Partenariats éventuels

APNE, collectivités (communes, communautés de communes)

Calendrier de réalisation

A partir de 2014

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :	Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires : Une quinzaine d'IBC réalisés en Région Centre dans le cadre du dispositif pilote porté par la Stratégie Régionale Biodiversité : dont Villebarou, Cheverny et Saint-Aignan dans le Loir-et-Cher.
---	--

Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local

Action 22 – Communiquer sur la biodiversité auprès de publics spécifiques (scolaires, maisons de retraite...)

Objectifs opérationnels du séminaire :	Mode opératoire :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et développer l'information générale ✓ Gérer les milieux prairiaux et le bocage ✓ Conserver les réseaux de mares et espèces associées 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Communication et développement de la connaissance

Contexte et lieu de l'action :

La notion de Trame Verte et Bleue et les enjeux associés ne sont que peu connus du grand public. Pour les scolaires, bien qu'ils soient sensibilisés à la préservation de la biodiversité à travers certains programmes pédagogiques mis en place par les enseignants, la TVB reste rarement abordée. En fonction des niveaux scolaires, différents outils peuvent être développés en partenariat avec les établissements d'enseignement.

Auprès des personnes âgées, les bienfaits du travail sur les jardins, bien connus dans d'autres pays, sont encore peu pris en compte en France.

L'objectif de cette action est de mobiliser ces publics spécifiques sur les enjeux de préservation de la biodiversité remarquable et ordinaire à travers la notion de TVB, et sur les jardins.

Cette action concerne l'ensemble du territoire du Pays Vendômois

Description de l'action :

Cette action vise à développer des outils ou des projets pédagogiques sur plusieurs journées en lien avec les enjeux de la TVB. Exemples d'animations pouvant être réalisées en milieu scolaire :

- Primaire et collège : Projet 1 école = 1 mare : assistance à la création d'une mare sur une parcelle municipale, animation et sensibilisation sur les habitats et espèces de ces milieux ; Projet « J'Haie'de la nature ! », création de linéaire de haies. Animation, sensibilisation sur les habitats et espèces de ces milieux.
- Collège ou lycée général : création d'outils pédagogiques spécifique à la TVB dans le cadre du kit pédagogique de la plateforme Pilote 41 ;
- Lycée professionnel : réalisation de chantiers écologiques sur des plantations de haies ou restauration de milieux calcicoles.

Les animations pourront se déployer en plusieurs temps :

1. Définition avec l'enseignant ou l'équipe d'encadrement des objectifs pédagogiques de l'action,
2. Identification et prise de contact avec les partenaires pouvant être impliqués dans le projet (services techniques des communes ou agriculteurs pour plantation de haies, *etc.*),
3. Définition et planification du projet,
4. Mise en œuvre avec les publics visés et valorisation vers l'extérieur (parents et plus généralement le grand public).

L'action peut également concerner des accueils de loisirs sans hébergement, des maisons de retraite (ex : création de jardins de soin)...

Porteurs potentiels du projet	Partenariats éventuels	Calendrier de réalisation
APNE ou structures d'éducation à l'environnement	Inspection académique, syndicats de rivières, maisons de retraites, instituts médico-sociaux, accueil de loisirs, communes ou communautés de communes...	A partir de 2014

<p>Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :</p> <p>Animations scolaires mises en place par Perche Nature</p>	<p>Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :</p> <p>Certains outils pédagogiques existent et sont déjà utilisés par les structures d'éducation à l'environnement (ex : mallette pédagogique « Nature sans frontière » pour comprendre et agir sur les corridors écologiques et la biodiversité.</p> <p>Le réseau GRAINE Centre et les associations fédérées se sont mobilisés sur la thématique du jardin au naturel.</p> <p>Le Pays de Grande Sologne a créé en 2013 une mallette pédagogique dématérialisée sur la biodiversité : http://www.decouvertesologne.fr/.</p> <p>Différents acteurs réfléchissent sur cette thématique. La DREAL PACA envisage par exemple de créer un outil pédagogique consultable sur leur site Internet et qui pourrait être exploité dans le cadre des programmes scolaires.</p> <p>Interventions du CDPNE dans une Maison de retraite de l'agglomération de Blois en 2012.</p> <p>Nombreuses intervention auprès des enfants d'âge scolaire par les APNE ou structures d'éducation à l'environnement.</p> <p>Associations régionales « Jardins, Art et Soins » (JAS) : mises en place depuis début 2011, elles fonctionnent comme une Fondation et sont chargées de la conception et financement des Jardins de Soins (réalisations dans le Cher en régions Centre).</p>
---	--

Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local

Action 23 – Créer un itinéraire botanique (conservatoire végétal) au sein de villages

<p>Objectifs opérationnels du séminaire :</p> <p>✓ Sensibiliser et développer l'information générale</p>	<p>Mode opératoire :</p> <p>✓ Communication et développement de la connaissance</p>
---	--

Contexte et lieu de l'action :

La nature et la biodiversité rendent de nombreux services tel que l'amélioration du cadre de vie : le fleurissement contribue à renforcer les liens entre citoyens et biodiversité et peut constituer un atout touristique complémentaire comme en témoigne l'expérience de la commune de Chédigny dans l'Indre-et-Loire dont l'embellissement est basé sur des plantations de roses anciennes et de vivaces.

L'objectif de cette action est de développer l'embellissement de villes lié à une plante ou une famille de plante.

Cette action concerne le secteur de Couture-sur-Loir

Description de l'action :

Identifier les communes volontaires.

Mettre en place un projet d'embellissement de la commune axé sur une plante vivace ou une famille de plantes.

Perpétuer les espèces végétales, afin de préserver la biodiversité et les anciennes variétés.

Favoriser la transmission du savoir entre les jardiniers de la commune.

Créer un itinéraire botanique valorisé sur le plan touristique.

<p>Porteurs potentiels du projet</p> <p>Jardins de Cassandre</p>	<p>Partenariats éventuels</p> <p>Communes, jardiniers amateurs</p>	<p>Calendrier de réalisation</p> <p>A partir de 2013</p>
---	---	---

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :	Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires : Chédigny (37) : développement du fleurissement de la ville depuis 15 ans en s'appuyant sur les roses anciennes ; le village a rejoint le Collège des Parcs et Jardins de la Région Centre en sa qualité de « Village Jardin », une première pour une commune.
---	---

Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local

Action 24 – Favoriser le développement du Canoë-kayak sur le Loir en cohérence avec le contrat territorial de bassin et le tourisme – Complémentarité avec le CTB

Objectifs opérationnels du séminaire : ✓ Sensibiliser et développer l'information générale	Mode opératoire : ✓ Communication et développement de la connaissance
--	---

Contexte et lieu de l'action :

La pratique du canoë-kayak est un bon moyen pour découvrir les cours d'eau et leurs abords, pour approcher la faune et la flore. Connaître un milieu naturel donne envie de le protéger et de le préserver. Le Loir est un cours d'eau qui se prête bien à la pratique du canoë-kayak.

Description de l'action :

Il s'agit de développer la randonnée en canoë-kayak sur le Loir et de proposer un (des) parcours de visite pour la découverte de la faune et de la flore de la rivière.

Pour cela, il est nécessaire de sécuriser les zones d'ouvrages hydrauliques avec des signalétiques spécifiques (balisage de sécurité sur la rivière et sur terre) et de restaurer les embarcadères-débarcadères construits en 2001, voire d'en implanter d'autres. Un topo-guide donnera des indications sur le parcours et des panneaux pédagogiques pourront donner des indications sur la faune et la flore de la rivière. Un code de bonne conduite devra également être réalisé.

Ce travail se fera en coordination avec les clubs de canoë-kayak. Les pêcheurs devront être associés à ce travail.

Une contribution financière des loueurs pourrait être instaurée.

Porteurs potentiels du projet SieraVL	Partenariats éventuels Elus, acteurs de l'eau et du tourisme	Calendrier de réalisation A partir de 2014
---	--	--

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois : Etude de randonnée nautique sur le Loir – prestataire CDPNE, maître d'ouvrage SieraVL, 1997 Construction d'embarcadères et de débarcadères, maître d'ouvrage SieraVL, 2001 Etude sur les travaux à réaliser pour le développement de parcours nautiques sur le Loir, prestataire ADVL, maître d'ouvrage SieraVL, 2007	Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires : Découverte de la Saône : Parcours éco payayeur de Lamarche-sur-Saône vers les Maillys
--	---

Orientation 3 – Développer l'information, la sensibilisation et valoriser le patrimoine local

Action 25 – Bilan d'étape sur la TVB et les actions réalisées en faveur de la biodiversité sur le Vendômois

Objectifs opérationnels du séminaire :

- ✓ Sensibiliser et développer l'information générale

Mode opératoire :

- ✓ Communication et développement de la connaissance

Contexte et lieu de l'action :

Comme pour tout programme d'actions, un suivi est nécessaire pour pouvoir en évaluer l'avancement et également communiquer sur les avancées.

Description de l'action :

Réalisation d'un bilan à mi-parcours :

- recensement des actions conduites en faveur de la biodiversité sur le territoire du Vendômois ;
- rédaction d'une plaquette de présentation de ces actions ;
- restitution vers les acteurs du territoire : une journée de conférence et/ou visite sur le terrain pourrait être organisée à cette occasion.

Porteurs potentiels du projet

Pays

Partenariats éventuels

Porteurs de projets en faveur de la biodiversité

Calendrier de réalisation

Fin 2015- début 2016

Exemples d'actions réalisées sur le territoire du Pays Vendômois :**Exemples d'actions réalisées sur d'autres territoires :**

Recueil des actions réalisées en faveur de la biodiversité réalisé par les Espaces naturels régionaux Nord-Pas-de-Calais (ENRx).

Les dispositifs en faveur de la biodiversité

I. Les dispositifs de financement mobilisables dans le cadre du programme d'action

Outre le contrat régional de Pays de troisième génération actuellement en vigueur sur le pays Vendômois, d'autres dispositifs de financement peuvent être mobilisés pour la mise en œuvre du programme d'actions. Les principaux dispositifs mobilisables sont présentés ci-après. A noter qu'un certain nombre de programmes sont en cours de définition à la date de rédaction du rapport. Il conviendra donc de contacter les organismes de tutelle pour plus de précision sur ces programmes à partir de 2014.

1.1. Les contrats régionaux de Pays et contrats régionaux de solidarité territoriale

1.1.3. Le troisième contrat régional du Pays Vendômois :

Les contrats régionaux de Pays et d'Agglomération constituent l'outil principal de mise en œuvre de la politique régionale d'aménagement du territoire, qui privilégie la contractualisation pour accompagner les initiatives locales.

Le cadre d'intervention en direction des Pays et Agglomérations des contrats régionaux de 3^{ème} génération a été adopté par le Conseil régional réuni en séance plénière le 20 décembre 2007 : « *la troisième génération de contrats de Pays ou d'Agglomération se définit comme un contrat régional de développement durable des territoires traduisant la rencontre du projet voté par le Conseil régional en matière d'aménagement avec le projet d'aménagement local voté par les élus du Pays et de l'Agglomération au travers d'une stratégie et d'un programme d'actions.* »

Les Contrats Régionaux de Pays ont vocation à s'inscrire dans une démarche d'agenda 21, exigence incontournable face aux grands enjeux de préservation de nos territoires et de notre planète.

Dans le cadre du contrat régional de Pays et d'Agglomération, le territoire élabore ses orientations au vu de ses propres réflexions et de l'expertise Agenda 21 et la Région définit sa perception des enjeux et des actions à conduire. Le contrat traduit la rencontre des priorités locales et régionales qui se retrouvent au sein de deux blocs de thématiques, les thématiques figurant dans le premier bloc étant obligatoirement traitées et représentant au minimum 35 % de la dotation.

1 ^{er} bloc de priorité		2 ^{ème} bloc de priorités
Pays	Agglomération	Pays/Agglomération
Formation / Développement et Innovation économique Service à la population Habitat / Rénovation urbaine Performance énergétique Qualité des paysages Mobilité Biodiversité / Eau	Formation / Développement et Innovation économique Habitat / Foncier Rénovation urbaine Performance énergétique Qualité des paysages Mobilité Biodiversité / Eau	Economie touristique Agriculture Aménagement urbain Activités sportives et de loisirs Service à la population Développement de l'accès à la culture

Les actions conduites dans le cadre de la trame verte et bleue relèvent du 1^{er} bloc de priorité (thématique « Biodiversité / Eau »)

Le troisième contrat régional du Pays Vendômois couvre la période du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2015. Il comprend un « module 7 : eau et biodiversité » qui fixe comme orientation de :

- Définir une stratégie territoriale en faveur de la biodiversité ;
- Favoriser la création de corridors écologiques en Pays Vendômois ;
- Encourager la diffusion de bonnes pratiques dans les collectivités locales et la sensibilisation du grand public
- Accompagner le contrat de bassin du Loir et de ses affluents.

Après cette date, le Pays devrait conclure un contrat de 4^{ème} génération appelé « Contrat régional de solidarité territoriale ».

1.1.4. Le contrat régional de solidarité territorial :

Les contrats régionaux de Pays de 4^{ème} génération seront désormais des « contrats régionaux de solidarité territoriale ». La mise en place de ces contrats découle du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) adopté en 2011 par la Région et qui privilégie une approche par bassin de vie.

Le contrat régional de solidarité territoriale est articulé autour de trois thématiques - (i) développer l'emploi et l'économie, (ii) favoriser le mieux-être social, (iii) renforcer le maillage urbain et rural – et d'actions transversales permettant la déclinaison du Plan Climat Energie Régional et de la Stratégie Régionale de Biodiversité. Ainsi, la sobriété et la transition énergétique et la question émergente de la biodiversité font l'objet d'éco-conditionnalités dans les Contrats.

Par ailleurs, le cadre de référence des Contrats, précise les orientations retenues pour la Stratégie Régionale Biodiversité dans les fiches 31 à 34. Elles portent sur :

- La Trame verte et bleue ;
- La gestion alternative des espaces publics ;
- La biodiversité domestique ;
- Les matériels agricoles permettant des pratiques favorables à la biodiversité et à l'eau.



Territoire du bassin de vie de Vendôme (extrait de l'annexe 2 du SRADDT, Région Centre)

L'ensemble des interventions régionales identifiées au titre du Plan Climat ou de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité devront représenter **20 % de la dotation de base** du Contrat régional de solidarité territoriale, dont un **minimum de 5 % pour la biodiversité**.

Le cadre d'intervention pour les contrats régionaux de solidarité territoriale est accessible sur : <http://www.regioncentre.fr/accueil/lavenir-de-ma-region/contrat-solidarite-territoriale.html>

1.2. ID en campagne

La Région a adopté en séance plénière du 16 décembre 2010 un dispositif d'Appel à Initiatives de Développement Rural qui vient compléter le dispositif des Contrats régionaux de Pays.

Ainsi, l'appel à initiatives de développement rural constitue une composante du Contrat régional de territoire. La Région réserve en effet 10 % de la dotation du contrat régional de pays pour la mise en œuvre de cet appel à initiatives qui est lancé par vagues pour tenir compte de l'avancée des territoires dans la préparation du contrat régional.

Les initiatives locales attendues dans le cadre de ce dispositif, portées principalement par des acteurs privés et associatifs, doivent répondre aux principes et valeurs suivants :

- la mise en réseau d'acteurs autour de la définition d'un projet partagé impliquant mutualisation et transversalité ;
- l'innovation, l'expérimentation d'actions nouvelles ;
- l'adéquation avec les enjeux particuliers du territoire ;
- le maintien du lien social.

Privilégiant les initiatives transversales, la Région souhaite accompagner des initiatives autour des 3 thématiques suivantes :

- démarches économiques innovantes ;
- services de proximité ;
- **environnement naturel** et culturel.

Les initiatives proposées dans le cadre de ce dispositif peuvent avoir une durée jusqu'à 2 ans ; la subvention maximum est de 40 000 € par initiative (qui peut se décliner en plusieurs projets) ; la subvention minimum est de 10 000 € pour l'ensemble de l'initiative et de 2000 € par projet porté par un des maîtres d'ouvrage ; le taux maximal d'aide régional est de 50% des dépenses éligibles.

Pour plus d'informations, consulter le site de la région Centre :

<http://www.regioncentre.fr/accueil/les-services-en-ligne/appels-a-projets/territoires.html>

1.3. Le programme Leader

Dans le cadre de la Politique Agricole Commune, LEADER constitue un axe méthodologique du Programme de Développement Rural destiné à financer des projets pilotes en milieu périurbain et rural, par les fonds FEADER (Fonds Européens Agricoles pour le Développement Rural). Ce programme s'applique sur les territoires appelés Groupes d'Action Locale (GAL) sur une période s'étalant de 2007 à 2015.

Sur le Pays Vendômois, un programme LEADER est en cours : le programme LEADER sur le GAL Ressources 41 qui couvre les territoires du Pays Beauce Val de Loire et du Pays Vendômois.

Pour le GAL « Ressources 41 », la priorité ciblée est la gestion responsable des ressources avec comme axes principaux de la stratégie :

- **Optimiser l'usage des ressources en respectant la biodiversité**
- Expérimenter une économie et des services de proximité
- Réduire la pression énergétique
- Encourager les innovations dans les savoir-faire et les faire-savoir
- Développer des outils et démarches collectives de développement durable

Les programmes leader permettent de financer des projets en complément et par référence aux fonds publics dédiés au projet (1 € de fond public peut « appeler » 1,22 € de fond Leader), sous réserve du suivi de la procédure réglementaire, de l'éligibilité des dépenses et de la validation par un vote en comité de programmation des acteurs publics et privés du territoire.

Pour plus d'information, contacter les animateurs des programmes Leader des Pays :

- Pays Vendômois : 02 54 89 41 20 (Adeline ASSERIN, animatrice du GAL Ressources 41)

1.4. Les appels à projets favorables à la biodiversité

Des appels à projets peuvent être lancés pour permettre d'accompagner les politiques nationales ou régionales en faveur de la biodiversité. Exemple :

1.1.5. Les appels à projets liés à la stratégie nationale biodiversité

A partir de 2004, la France marque sa volonté de faire entrer la biodiversité dans le champ de toutes les politiques publiques, en lançant sa stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Après la première phase qui s'est terminée en 2010, la nouvelle SNB 2011-2020 vise à produire un engagement plus important des divers acteurs, à toutes les échelles territoriales, en vue d'atteindre les objectifs adoptés. Elle fixe pour ambition commune de préserver et restaurer, renforcer et valoriser la biodiversité, en assurer l'usage durable et équitable, réussir pour cela l'implication de tous et de tous les secteurs d'activité. Six orientations complémentaires réparties en vingt objectifs, couvrent tous les domaines d'enjeux pour la société.

La SNB vise à renforcer la capacité individuelle et collective à agir, aux différents niveaux territoriaux et dans tous les secteurs d'activités (eau, sols, mer, climat, énergie, agriculture, forêt, urbanisme, infrastructures, tourisme, industrie, commerce, éducation, recherche, santé, etc.).

L'Etat s'est engagé au moment de la publication de la **Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020**, à lancer de nouvelles actions en faveur de la biodiversité. En particulier, **des appels à projets opérationnels doivent permettre de réaliser des progrès organisationnels ou techniques significatifs**. Ces appels à projets favorisent l'établissement de partenariats entre acteurs. Des appels à projets ont porté sur les thèmes suivants en 2011 et 2012 (il n'y a pas eu d'appel à projet en 2013 à la date de rédaction du présent rapport) :

- Rétablissement de continuités écologiques sur des infrastructures de transport existantes ;
- Travaux de restauration de milieux naturels, remarquables ou sensibles ;
- Conservation et utilisation durable d'espèces végétales indigènes pour développer des filières locales ;
- Projets innovants dans le domaine de l'ingénierie écologique ;
- Infrastructures agro-écologiques ;
- Trame verte et bleue urbaine ;
- Prise en compte de la biodiversité dans les stratégies locales de développement forestier.

Les informations relatives à la SNB et aux éventuels appels à projets, sont accessibles sur le site du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-La-Strategie-nationale-pour-la-.html>

1.1.6. L'appel à projet « Ambre » de la Région Centre

Lors de la session du 20 octobre 2011, la Région a adopté sa stratégie régionale pour la biodiversité.

Cette stratégie vise à :

- développer la connaissance et sensibiliser à la biodiversité,
- inscrire la biodiversité dans une dynamique de développement économique et scientifique,
- maintenir et reconquérir la biodiversité en mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux.

Dans ce cadre, la Région a retenu le principe de lancer un **appel à projets sur le thème de la biodiversité pour favoriser l'émergence de projets exemplaires et innovants** qui répondent à l'objectif majeur de préserver voire de développer le potentiel de biodiversité régional.

Les projets déposés concernent les travaux, études d'ingénierie et animations contribuant à :

- réduire les impacts des activités humaines sur la biodiversité,
- favoriser le développement de l'économie verte dans le domaine de la biodiversité,
- développer la biodiversité.

Les porteurs de projets peuvent être : les communes, leurs intercommunalités, les bailleurs sociaux, les associations et les entreprises (pme).

La Région soutient financièrement les actions suivantes :

- l'animation pour :

La mise en place d'un projet d'aménagement territorial sur la biodiversité en vue de restaurer les continuités écologiques. Cette animation vise à expérimenter de nouvelles méthodes pour mobiliser les acteurs concernés (collectivités, agriculteurs, entreprises, habitants...) et favoriser la concrétisation de ce projet : innovation dans le mode de gouvernance et l'animation de projets collectifs avec mobilisation de compétences pluridisciplinaires (naturalistes, agronomiques, management projet, approche sociétale...) et complémentaires.

- l'ingénierie de projet non soumis à étude d'impact permettant d'analyser la faisabilité du projet et les conditions à mettre en œuvre pour une prise en compte de la biodiversité.

A ce titre, cette ingénierie peut viser à identifier les conditions de mise en œuvre de trames vertes, bleues ou noires (respect des animaux nocturnes).

- Les investissements permettant :
 - l'augmentation de la biodiversité et les continuités écologiques dans les espaces urbanisés en s'appuyant sur le caractère multidimensionnel du bâti pour développer des habitats ou des espaces d'accueil plus particulièrement pour les oiseaux, insectes et chauves souris ;
 - La restauration des continuités écologiques favorables à la biodiversité dans les zones d'activité existantes : équipements et aménagements permettant aux espèces animales et végétales de se déplacer sans entrave ;
 - La maîtrise des espèces invasives végétales : mise en place de protocoles et techniques innovants permettant une détection et/ou régulation efficace, respectueuse des milieux ;
 - La valorisation de la biodiversité domestique animale (races menacées) notamment dans les services rendus aux collectivités ou usagers du territoire (ex : traction animale pour le ramassage d'ordures ménagères...).

Pour les projets relatifs à l'animation, le montant maximal d'aide par projet s'élève à 30 000 €. Le taux d'intervention maximal est de 50 % des coûts hors taxe dans la mesure où le taux d'intervention toutes aides publiques confondues ne doit pas excéder 80%.

Pour les autres projets (investissement et ingénierie) : le montant maximal d'aide par projet s'élève à 50 000 €. Le taux d'intervention maximal est de 50 % des coûts hors taxe dans la mesure où le taux d'intervention toutes aides publiques confondues ne doit pas excéder 80%. Les dépenses de fonctionnement ne devront pas dépasser 10 % du coût total du projet.

Pour tous les projets, le plancher de l'intervention régionale est de 1000 €.

Les premiers appels à projet « Ambre » sont intervenus en 2012 et 2013.

Informations sur le site de la Région Centre : <http://www.regioncentre.fr/accueil/les-services-en-ligne/appels-a-projets/environnement.html> ou auprès de la direction de l'environnement : environnement@regioncentre.fr

1.5. Les fonds européens FEDER et FEADER

Sur la période 2007-2013, deux principaux programmes européens, dotés de plus de 560 millions d'euros s'appliquent en région Centre. Il s'agit du programme « Compétitivité régionale et Emploi » financé par le FEDER (Fond européen de développement régional) et le FSE (Fond social européen) et du programme de développement rural financé par le FEADER (Fond européen agricole pour le développement rural).

Ils permettent :

- de développer de nouveaux marchés dans les entreprises de la région en misant sur l'innovation ;
- de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ;
- de favoriser un cadre de vie respectueux de l'environnement ;
- de rendre les territoires ruraux plus attractifs.

La prise en compte de l'environnement et du développement durable est une préoccupation transversale dans les programmes européens 2007-2013 et son respect constitue une condition de

l'acceptation de tout projet soutenu par les fonds européens. L'environnement constitue également un domaine d'intervention spécifique, auquel plusieurs millions d'euros sont consacrés. Parmi ceux-ci : la préservation de la biodiversité et des paysages, la qualité des ressources naturelles, la lutte contre les pollutions représentent un enjeu dépassant les terres agricoles. Plus de 55 millions d'euros de crédits FEDER et FEADER sont réservés à ces actions sur des espaces publics ou privés, quelle que soit la taille du projet.

Ces champs d'action sont détaillés dans un cahier conçu pour les porteurs de projets et accessible sur le site internet dédié aux programmes et fonds européens en Région Centre :

http://www.europe-centre.eu/upload/documentation/fichiers/docs_telechargeables/cahierenvironnement.pdf

Le programme opérationnel régional Centre FEDER-FSE 2014-2020 et le programme opérationnel régional Centre FEADER 2014-2020 sont en cours d'élaboration à la date de rédaction du présent rapport. Les informations complémentaires concernant le dispositif FEDER et FEADER peuvent être obtenues sur le site internet : <http://www.europe-centre.eu/fr/>.

1.6. Le 10^{ème} programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Le 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire-Bretagne permet de soutenir les investissements et les programmes d'actions nécessaires à la reconquête et la préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne. En particulier, la qualité des milieux aquatiques suppose le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau, la restauration et l'entretien des fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides, le rétablissement des populations de poissons migrateurs. L'enjeu est double : préserver la biodiversité et restaurer les services gratuits que rendent des milieux aquatiques fonctionnels, diversifiés, vivants. Ainsi, les aides portent, entre autre, sur :

- La connaissance du domaine de l'eau et des milieux aquatiques
- L'information et la sensibilisation pour le bon état des eaux
- La restauration et l'entretien des cours d'eau et des zones humides pour le bon état des eaux : dont le contrat territorial de bassin qui constitue l'outil privilégié (cf. infra).

Toutes les informations sur le dispositif d'aides financières de l'AELB sont accessibles sur le site : http://www.eau-loire-bretagne.fr/nos_missions/aides_financieres.

1.7. Le contrat territorial de bassin « Loir médian et ses affluents »

Le contrat territorial de bassin « Loir médian et ses affluents » est en cours de d'élaboration à la date de rédaction du rapport. Le projet de programme d'actions porte sur :

- La réduction de l'encombrement du lit ;
- L'amélioration de la diversité des habitats aquatiques ;
- La réduction du colmatage ;
- La restauration de la végétation rivulaire ;
- La lutte contre les espèces envahissantes ;
- La fonctionnalité du lit majeur ;
- La restauration de la continuité écologique

Le contrat territorial de bassin « Loir médian et ses affluents » est porté par le SIERAVL (syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisation et d'Aménagement de la Vallée du loir).

1.8. D'autres dispositifs de financement

D'autres dispositifs d'aides peuvent être mobilisés lorsque l'enjeu biodiversité croise d'autres enjeux tels que la santé (prévention des risques environnementaux) ou la qualité de l'eau (c'est par exemple le cas des actions visant la réduction de l'usage des pesticides) : aides de l'agence de l'eau (cf. supra) ou de l'agence régionale de santé. Un examen au cas par cas doit être réalisé selon les projets et les orientations retenues pour les aides. Sur le volet santé-environnement, les informations sont accessibles sur le site de l'Agence régionale de santé (ARS) : <http://www.ars.centre.sante.fr/>

II. Les outils contractuels mobilisables dans le cadre du programme d'actions

En compléments des dispositifs cités ci-dessus, un certains nombres d'outils de nature contractuelle peuvent être mobilisés en faveur de la trame verte et bleue. Ces outils peuvent permettre d'orienter la gestion pour répondre à des enjeux de fonctionnalité écologique, s'adressent tout type de propriété (propriétés privée, domaine public et privé des personnes publiques) et apportent une reconnaissance du rôle des acteurs privés et publics dans la mise en œuvre de politiques environnementale.

La Fédération des parcs naturels régionaux et la Fédération des conservatoires d'espaces naturels ont coédité en 2013 un recueil des outils de nature contractuelle mobilisables pour la trame verte et bleue, accessible en téléchargement sur le site : <http://www.trameverteetbleue.fr/documentation-outils/references-bibliographiques/outils-nature-contractuelle-mobilisables-pour-tra-1>. Il propose des fiches descriptives des outils mobilisables et des exemples de mobilisation.

Les fiches recensent des outils de maîtrise foncière, d'autres contrats et conventions, des outils contractuels constituant des dispositifs d'aide financière ainsi que d'autres outils intéressants pour la TVB (aides financières, contrats à l'échelle biogéographique, engagements volontaires) :

- bail rural à clause environnementale ;
- bail de chasse / bail de pêche ;
- bail emphytéotique administratif et le bail emphytéotique ;
- bail civile, contrat de louage, contrat de location ;
- prêt à usage ou commodat ;
- convention d'usufruit ;
- charte Natura 2000 ;
- contrat Natura 2000 ;
- autorisation d'occupation temporaire du Domaine Public ;
- convention de mise à disposition et bail Safer ;
- convention pluriannuelle de pâturage ou d'exploitation agricole ;
- convention de mise à disposition temporaire de terrain d'assiette ou de parcelle ;
- convention de gestion ;
- convention d'occupation précaire ;
- cahier des charges de lotissement ;
- servitude conventionnelle ;
- contrat jachère environnement faune sauvage (JEFS) ;
- mesures agro-environnementales territorialisées ;
- aide à l'agroforesterie ;
- contrat de milieu ;
- outils contractuels des Agences de l'eau (contrat de bassin, contrat territorial...) ;
- plan simple de gestion ;
- charte de qualité environnementale d'une ZAC

Conclusion

L'étude trame verte et bleue permet désormais aux acteurs de l'aménagement du pays Vendômois de disposer d'outils cartographiques conçu à une échelle du 1/25 000ème favorisant la prise en compte des enjeux de biodiversité aux projets de territoire. L'ensemble des productions cartographiques (cartes de synthèse, cartes par sous-trames et données complémentaires telle que la cartographie des haies) sont accessibles sur la plateforme internet Pilote 41 d'information territoriale du Loir-et-Cher.

La concertation avec les élus et acteurs du territoire a permis l'expression de thématiques prioritaires pour l'élaboration du programme d'actions qui s'inscrit dans la stratégie de développement durable du territoire et en complémentarité avec les dispositifs existants tels que le Contrat territorial de bassin « Loir médian et ses affluents ».

La mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité nécessite d'identifier des porteurs potentiels de projets. C'est pourquoi, les actions retenues découlent toutes de propositions faites par des acteurs impliqués sur le territoire du pays Vendômois. La mise en œuvre de ce programme dépendra pour partie de la capacité des acteurs du territoire à mobiliser les différents dispositifs ou outils mobilisables en faveur de la biodiversité. Plusieurs de ces dispositifs sont en cours de définition au moment de la réalisation de la présente étude et évolueront durant les années à venir. C'est pourquoi le programme d'action est lui évolutif permettant l'adaptation à d'éventuels nouveaux enjeux, contraintes ou opportunités d'actions en faveur de la biodiversité.

Nous remercions toutes les personnes et structures qui ont contribué à la réalisation de cette étude et dont la liste et les coordonnées sont fournis en annexe 2.

Glossaire

AELB : Agence de l'Eau Loir-Bretagne

APNE : Association de Protection de la Nature et de l'Environnement

ARS : Agence Régionale de Santé

CA41 : Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher

CBNBP : Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien

CCTP : Cahier des Clauses techniques Particulières

CEN : Conservatoire d'Espaces Naturels

CEN 41 : Conservatoire d'Espaces Naturels du Loir-et-Cher

CEN Centre : Conservatoire d'Espaces Naturels de la région Centre

CLS : Contrat Local de Santé

CMA : Chambre des Métiers et de l'Artisanat

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

CTB : Contrat Territorial de Bassin

CTLM : Contrat Territorial de bassin « Loir Médian et ses affluents »

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ENS : Espace Naturel Sensible du département

FEADER : Fond Européen Agricole pour le Développement Rural

FEDER : Fond Européen de Développement Régional

FSE : Fond Social Européen

GAL : Groupe d'Action Locale

LDA : Laboratoire Départemental d'Analyse

LEGTA : Lycée d'Enseignement Général et technologique Agricole

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PNR : Parc Naturel Régional

PRSE : Plan Régional Santé Environnement

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif

SDQE : Service Départemental de la Qualité de l'Eau

SIERAVL : Syndicat Intercommunal d'Etudes, de Réalisations et d'Aménagements de la Vallée du Loir

SNB : Stratégie Nationale Biodiversité

SRCE : Schéma Régional de Cohérence Ecologique